

## Priorité

2

## Version

- 1-Version provisoire - 02/10/14
- 2-Corrections Collège - 23/10/14
- 3-Corrections CLDR - 04/11/14
- 4-Version finale – 16/12/14

## Liens avec les GT

Cohésion sociale et bien-être  
Développement économique  
Territoire durable  
Mobilité

## Réponse aux objectifs

Créer les conditions favorables  
au maintien et au  
développement d'activités  
économiques notamment en  
capitalisant sur les anciens sites  
d'activités

Promouvoir Floreffe et  
notamment son Abbaye comme  
pôle touristique majeur de la  
province de Namur

Préserver le caractère semi-rural  
de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen  
dans les enjeux du  
développement rural durable

Favoriser le dynamisme  
associatif, la cohésion sociale et  
l'épanouissement de chacun

## **1 LE CONTEXTE**

### **1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)**

Franière

### **1.2 LOCALISATION**

Il s'agit de l'ancienne place communale avant la fusion des Communes, à l'intersection de la rue de l'Eglise et de la rue du Calvaire ainsi que le parking attenant.



Source : Google Maps

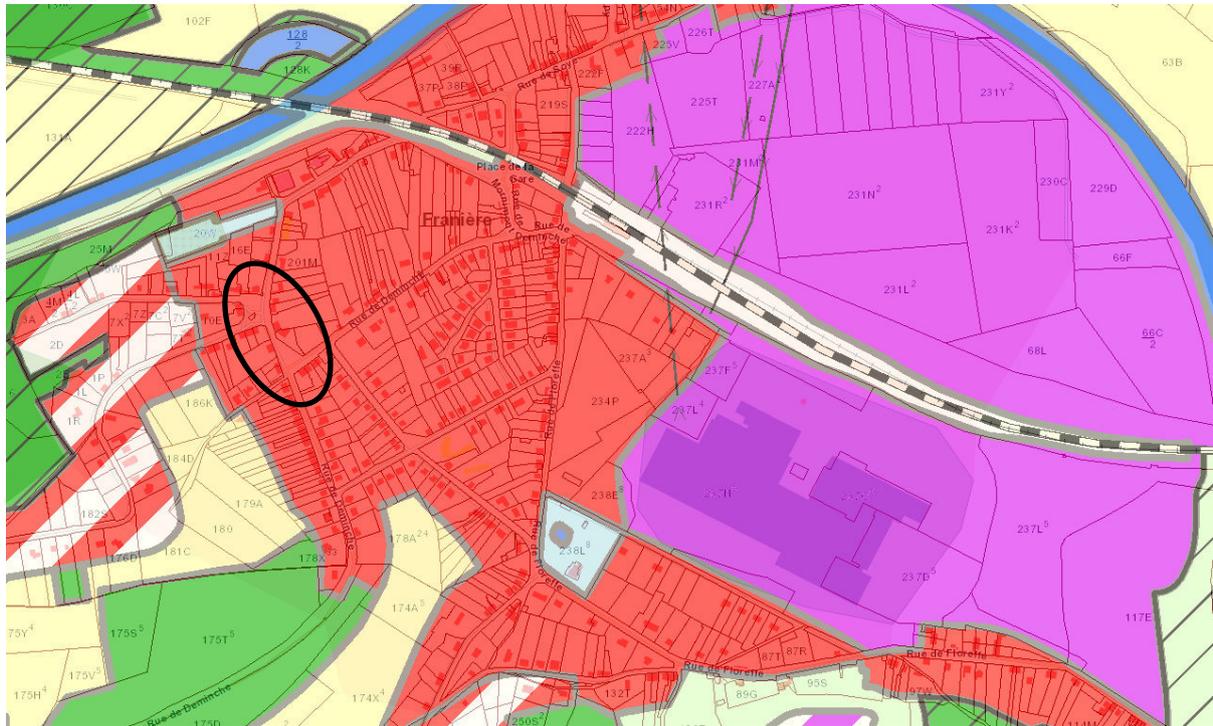
### **1.3 OBJECTIFS DU PROJET**

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Requalifier le cœur de vies de la localité dont les espaces publics sont aujourd'hui vieillis ;
- Offrir un cadre de vie agréable pour les usagers de l'espace public ;
- Créer des lieux de rencontre conviviaux ;
- Répondre aux besoins de l'ensemble des usagers (automobilistes, piétons, PMR, ...) ;
- Renforcer la sécurité.

## 1.4 STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Le site se trouve en zone d'habitat au Plan de Secteur.



Source : SPW-DGO4 - consulté le 10 septembre 2014

## 1.5 STATUT DE PROPRIÉTÉ

Propriété communale.

# 2 LE PROJET

## 2.1 DESCRIPTION DU PROJET

Franière constitue le deuxième noyau d'habitat de la Commune après Floreffe. On y retrouve une halte SNCB reliant Charleroi à Namur. On retrouve plusieurs espaces publics qui devront être étudiés dans une vision d'ensemble pour l'entité de Franière.

Trois espaces publics d'importance peuvent être relevés dans l'entité, à savoir la place de la gare (objet d'une autre fiche projet), le parc autour du centre culturel qui fait actuellement l'objet d'un réaménagement avec intégration d'une plaine de jeux pour enfants ; et enfin la place de l'ancienne Maison communale, objet de la présente fiche. A ces espaces, il convient d'ajouter un quatrième espace qui sera aménagé, dans le cadre d'un projet urbain, entre le Centre culturel et la place de la Gare.

Le réaménagement envisagé ici doit reprendre l'ancienne place communale et le parking en contrebas.

Un marché public de services devra être lancé par la Commune afin de désigner un auteur de projet pour étudier le meilleur aménagement et piloter l'ensemble des travaux.

Cependant une étude préalable sera utile afin d'avoir une vision stratégique globale sur l'ensemble de l'entité de Franière. Cette étude mettra en évidence les besoins spécifiques à prévoir pour chacun des quatre espaces publics mentionnés précédemment.

Néanmoins, nous pouvons déjà envisager la liste des travaux suivants :

- Réaffecter l'ensemble de la voirie en un espace partagé de plain-pied surélevé par rapport aux voiries attenantes, le caractère « pavés » de la place devra être préservé ;
- Créer un jeu sur les matériaux (perméables) pour délimiter les espaces de circulation des véhicules motorisés avec éventuellement des potelets pour accroître la sécurité ;
- Mise en place de mobilier urbain harmonieux et moderne (bancs, poubelles, lampadaires, potelets,...), celui-ci devra être mobile à certains endroits afin de ne pas contraindre le caractère polyvalent de la place ;
- Revoir à la baisse les places de parking selon les besoins en stationnement réels afin de restituer un maximum d'espace au citoyen ;
- Créer des points d'accès à l'eau et à l'électricité;
- Créer des espaces afin de favoriser les échanges intergénérationnels;
- Prévoir ponctuellement des aménagements végétalisés sur la place, trop minérale aujourd'hui, en privilégiant les espèces mellifères et indigènes ;
- Prévoir des surfaces perméables.



L'ensemble de la concertation envisagée ici sera à réaliser en étroite coordination avec le Plan de Cohésion Sociale afin de s'assurer d'une bonne adéquation entre ce projet et ceux menés dans le cadre du PCS.

## 2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

- Idées transversales proposées applicables à ce projet :

|            |  |
|------------|--|
| <b>15</b>  | Installer un accès fixe à l'eau et l'électricité sur les places  |
| <b>16</b>  | Inclure les étudiants en architecture, en urbanisme, en paysage (études supérieures) dans la réflexion des projets d'espaces publics |
| <b>17</b>  | Avoir une attention particulière aux PMR dans l'aménagement de nouveaux espaces publics  |
| <b>93</b>  | Penser systématiquement aux agriculteurs dans les aménagements de la route   |
| <b>161</b> | Installer des bancs et des poubelles   |

- Idées propres au réaménagement de la place :

|     |   |
|-----|---|
| 247 | Place communale de Franière - Garder les pavés (charmant)   |
| 248 | Place communale de Franière - Prévoir du mobilier mobile  |
| 250 | Place communale de Franière - Délimiter physiquement la place par des aménagements (barrière ? plantes ?) pour également la sécuriser |
| 251 | Place communale de Franière - Prévoir une petite infrastructure sportive sur l'actuel parking   |
| 252 | Place communale de Franière - Prévoir un parcours vélo avec marques au sol pour apprendre le code de la route.                        |
| 253 | Place communale de Franière - Inclure plus de verdure dans l'aménagement de la place.   |

### 2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 local grâce à :

- La gestion raisonnée des eaux pluviales par la mise en œuvre de surfaces perméables.
- Le choix d'espèces mellifères permettant le développement des insectes pollinisateurs sur la commune, en accord avec la charte Maya.
- Concernant le volet social, le projet porte sur le développement de la cohésion au sein du village. En effet, la création d'un espace de qualité et convivial au sein de Franière permettra aux habitants de se retrouver et d'organiser des événements qui pourront avoir un rayonnement communal.

## 3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE

### 3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités
- Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur
- Préserver le caractère semi-rural de la commune
- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable
- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun



### 3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR

Ce projet est directement en lien avec la fiche 3.3 « Réaménagement de la place de la Gare à Franière ».

### **3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES**

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal ;
- le Plan Communal de Développement de la Nature ;
- le Plan Communal de Mobilité.

## **4 LA MISE EN ŒUVRE**

### **4.1 CONDITIONS PRÉALABLES**

Réalisation d'une étude globale sur l'entité de Franière afin d'avoir une vision stratégique pour le développement de ses espaces publics.

### **4.2 PROGRAMMATION**

#### **4.2.1 Etat du dossier**

Sans objet

#### **4.2.2 Programme de réalisation**

Phase 1 : Désignation d'un bureau d'étude

Phase 2 : Etude d'aménagement (esquisse/avant-projet/enquête publique/adjudication)

Phase 3 : Réalisation des travaux

### **4.3 PARTIES PRENANTES POUR L'ÉTUDE**

- |  |   |
|--|---|
| ➤ Commission Locale de Développement Rural | ➤ Partenaires du PCDN                                   |
| ➤ Commune de Floreffe                      | ➤ CCATM   |
| ➤ SPW-DGO2, voiries                        | ➤ Associations locales                                  |
|  | ➤ Bureau d'études désigné pour la réalisation du projet |

## **5 EVALUATION : INDICATEURS**

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de réalisation
  - Phase(s) du projet réalisée(s) (cf. 4.2.2)
  - Respect du planning lié au lot 2 : de 2018 à 2020
- Indicateurs de résultats
  - Nombre d'évènements organisés sur la place
  - Taux de fréquentation de la place



**Priorité**

2

**Version**

- 1-Version provisoire - 02/10/14
- 2-Corrections Collège - 23/10/14
- 3-Corrections CLDR - 04/11/14
- 4-Version finale – 16/12/14

**Liens avec les GT**

Cohésion sociale et bien-être

Développement économique

Territoire durable

Mobilité

**Réponse aux objectifs**

Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

Promouvoir Floreffe et son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

Préserver le caractère semi-rural de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

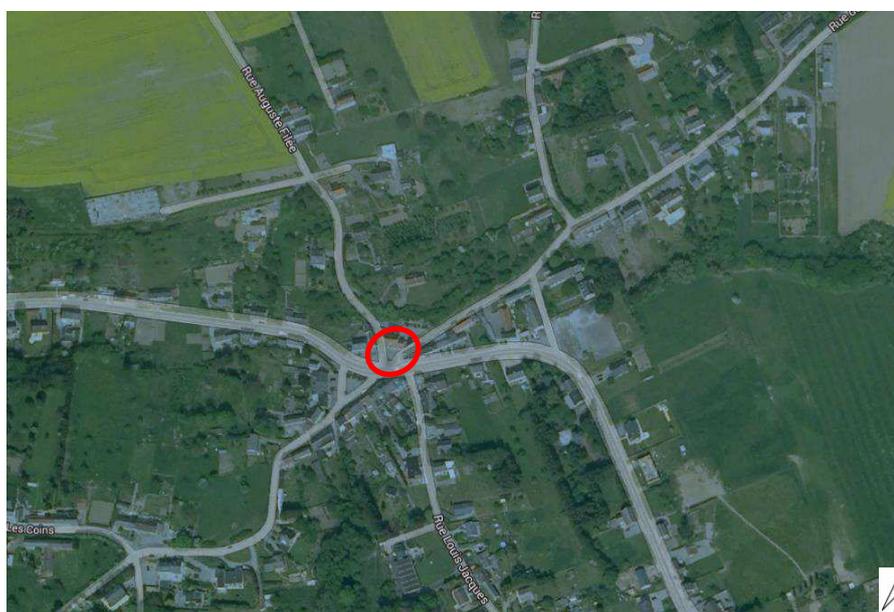
## 1 LE CONTEXTE

### 1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)

Buzet

### 1.2 LOCALISATION

Dans l'école communale actuelle qui déménagera dans le futur dans l'ancien presbytère. Celle-ci se situe à l'intersection de la rue de Malonne et la rue Auguste Filée.



Source : Google Maps



Ecole de Buzet

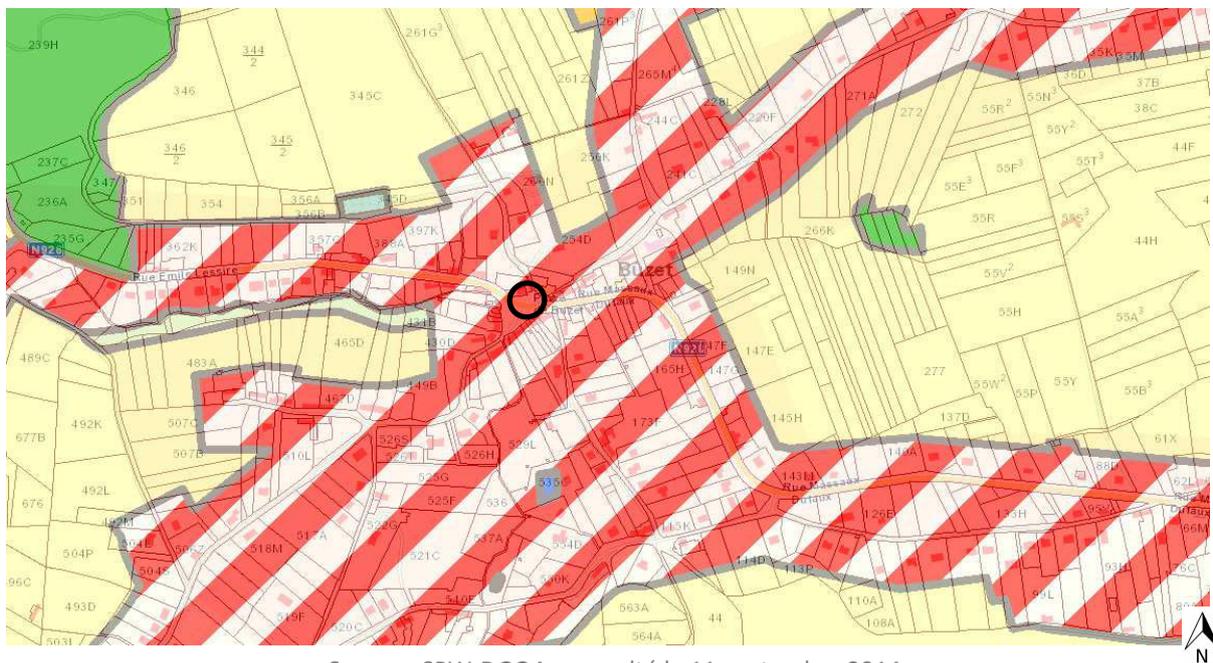
### 1.3 OBJECTIFS DU PROJET

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Offrir un espace de rencontre aux habitants, à l'école et aux associations locales ;
- Créer un lieu complémentaire aux infrastructures existantes (école) ;
- Répondre aux normes PMR ;
- Créer un appui au développement culturel, social et associatif au service des citoyens de Buzet.

### 1.4 STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Le site se trouve en zone d'habitat à caractère rural au Plan de Secteur.



Source : SPW-DGO4 - consulté le 11 septembre 2014

### 1.5 STATUT DE PROPRIÉTÉ

Propriété communale.

## 2 LE PROJET

### 2.1 DESCRIPTION DU PROJET

Le village de Buzet dispose actuellement d'une placette récemment réaménagée. Cependant celle-ci, vu sa petite taille, ne peut permettre l'organisation d'évènements et ainsi inciter les échanges entre les habitants. De plus, ces derniers ne bénéficient pas d'infrastructures bien aménagées et équipées permettant d'organiser, en tant qu'association ou à titre privé, des activités ou des évènements.

Il s'agit donc de créer un espace de rencontre sous la forme d'une maison de village au cœur de Buzet. La création de cet espace doit permettre d'initier de nouveaux échanges entre les habitants et d'accueillir des manifestations qui seront vectrices de lien social. En effet, la maison de village est

une infrastructure communale qui se caractérise par sa polyvalence et la diversité des événements et animations qu'elle peut accueillir. Ainsi, elle est destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives initiées par les habitants du village.

La maison de village joue un rôle majeur dans la vie du village. Elle permet :

- de créer des liens entre les habitants du village et ainsi de renforcer et développer la cohésion sociale ;
- de fournir des services associatifs et culturels aux habitants dans des locaux de qualité et répondant aux normes de sécurité ;
- de favoriser, dans une certaine mesure, l'économie locale. En effet, sa polyvalence peut lui assurer une fonction de vitrine pour les produits locaux ainsi que de lieu d'échanges pour les entrepreneurs (échanges entre plusieurs entrepreneurs, échanges entre entrepreneurs et clients, échanges entre entrepreneurs et chercheurs d'emploi, etc.) ;
- de créer un nouveau bâtiment emblématique dans le village et ainsi de participer à sa dynamique villageoise.

Afin de garantir le bon fonctionnement et le succès de la maison de village, il est nécessaire de :

- Assurer une gestion participative par les habitants appuyés par la Commune ;
- Créer une animation proactive avec des initiatives et des activités qui permettent les échanges entre l'ensemble des habitants ;
- Se préoccuper de l'intégration architecturale dans le village et notamment dans un souci de cohabitation avec l'environnement social (limitation des nuisances sonores notamment) ;
- Garantir la polyvalence et la modularité du bâtiment afin d'accueillir le maximum d'activités : réunions, fêtes familiales, loisirs créatifs, spectacles, expositions, soirées, sports, etc. ;
- Opter pour des choix énergétiques pionniers et innovants.

## 2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Ces idées ont été listées et numérotées, voici la liste correspondante pour ce projet :

- Idées transversales proposées applicables à ce projet :

|           |  |
|-----------|--|
| <b>16</b> | Inclure les étudiants en architecture, en urbanisme, en paysage (études supérieures) dans la réflexion des projets d'espaces publics |
| <b>17</b> | Avoir une attention particulière aux PMR dans l'aménagement de nouveaux espaces publics  |
| <b>19</b> | Rendre les bâtiments publics (bibliothèque, ONE, gare...) accessibles aux personnes à mobilité réduite                               |

- Idées propres à la création d'une maison de village :

|           |  |
|-----------|--|
| <b>21</b> | Modernisation des salles de fêtes locales (cercles) pour plus de convivialité : cuisine, banquets, organisations sportives, rencontres culturelles |
| <b>23</b> | Créer de nouvelles infrastructures d'accueil pour les groupes, activités et associations (maison de village)                                       |

### **2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL**

Le projet participe à l'Agenda 21 local essentiellement par la redynamisation de la cohésion sociale au sein du village. De plus, en fonction des choix énergétiques et de gestion des eaux pluviales consentis lors de la création de la maison de village, l'impact environnemental du bâtiment sera plus ou moins réduit.

## **3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE**

### **3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR**

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Préserver le caractère semi-rural de la commune
- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable
- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun



### **3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR**

Ce projet est directement en lien avec les fiches 1.4 « Favoriser et renforcer le vivre-ensemble », 1.11 « Améliorer la gestion et l'utilisation des salles » et 3.1 « Revitaliser les cœurs de vie - Buzet ».

### **3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES**

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal.

## **4 LA MISE EN ŒUVRE**

### **4.1 CONDITIONS PRÉALABLES**

Le déménagement de l'école dans le presbytère.

### **4.2 PROGRAMMATION**

#### **4.2.1 Etat du dossier**

Sans objet

#### **4.2.2 Programme de réalisation**

- Phase 1 : Désignation d'un bureau d'études (architectes) pour la réalisation du projet
- Phase 2 : Esquisse/Avant-Projet/Projet/Adjudication
- Phase 3 : Réalisation des travaux

#### **4.3 PARTIES PRENANTES POUR L'ÉTUDE**

- Commission Locale de Développement Rural
- Commune de Floreffe
- Ecole de Buzet
- CCATM
- Associations locales
- Bureau d'études désigné pour la réalisation du projet

### **5 EVALUATION : INDICATEURS**

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de réalisation
  - Phase(s) du projet réalisée(s) (cf. 0)
  - Respect du planning lié au lot 2 : de 2018 à 2020
- Indicateurs de résultats
  - Nombre d'évènements organisés dans la maison de village
  - Taux de fréquentation



## Fiche 2.3

### Priorité

2

### Version

1-Version provisoire - 02/10/14

2-Corrections Collège - 23/10/14

3-Corrections CLDR - 04/11/14

4-Version finale – 16/12/14

### Liens avec les GT

#### **Cohésion sociale et bien-être**

Développement économique

Territoire durable

Mobilité

### Réponse aux objectifs

Créer les conditions favorables  
au maintien et au  
développement d'activités  
économiques notamment en  
capitalisant sur les anciens sites  
d'activités

Promouvoir Floreffe et  
notamment son Abbaye comme  
pôle touristique majeur de la  
province de Namur

Préserver le caractère semi-rural  
de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen  
dans les enjeux du  
développement rural durable

Favoriser le dynamisme  
associatif, la cohésion sociale et  
l'épanouissement de chacun

## INITIER UNE DYNAMIQUE AVEC LES JEUNES DE FLOREFFE

### **1 LE CONTEXTE**

#### **1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)**

Ce projet concerne la commune dans son ensemble.

#### **1.2 LOCALISATION**

Sans objet

#### **1.3 OBJECTIFS DU PROJET**

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Associer les jeunes de la commune à la vie locale,
- Répondre, à terme, aux besoins et aux demandes des jeunes, que ce soit en termes d'infrastructures ou d'animations.

#### **1.4 STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Sans objet

#### **1.5 STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Sans objet

### **2 LE PROJET**

#### **2.1 DESCRIPTION DU PROJET**

La première étape du projet consiste à réaliser une enquête auprès des jeunes (12-25 ans) de la commune. Celle-ci recherche une triple finalité :

- Recueillir les avis des jeunes sur leur village et la commune,
- Récolter les attentes et les besoins des jeunes en matière d'équipements, d'infrastructures, de manifestations, etc.
- Cibler les jeunes de la commune souhaitant participer au développement de leur village et de leur commune.

L'enquête est lancée via les outils de communication de la Commune : bulletin communal, page Facebook de l'Opération de Développement Rural, « toutes-mallettes » pour les élèves du Séminaire, Mouvements de jeunesse, etc.

L'enquête est ensuite analysée afin de mettre en exergue les pistes d'amélioration possibles dans les différents villages.

En fonction des résultats de l'enquête, les actions suivantes peuvent être envisagées :

- Création d'un club de jeunes. Celui-ci regroupe les jeunes souhaitant s'impliquer dans la vie locale et se compose, dans l'idéal, de jeunes d'âges différents et originaires de chaque village. Il pourra notamment :
  - analyser les résultats de l'enquête afin d'en faire émerger des projets potentiels et d'en dresser une priorisation,
  - être force de proposition afin de faire de Floreffe une commune encore plus dynamique pour sa jeunesse,
  - avoir des échanges réguliers avec la Commune afin de faire émerger des idées et des projets en vue de les concrétiser, en coordination et en cohérence avec la politique communale,
  - travailler avec les différentes associations de la commune,
  - être consulté, de la même manière que la CLDR, dès qu'un projet sera réalisé par la commune notamment pour les projets de revitalisation des cœurs de vie des villages, de maisons de villages et de lieux de rencontre.
- Mise à disposition d'un lieu d'accueil pour les jeunes. Celui-ci correspond à un espace où les jeunes peuvent se rencontrer, discuter et mener à bien différentes activités.

Cette fiche projet s'articule avec le Plan de Cohésion Sociale de Floreffe et plus particulièrement avec son action 18 intitulée « Commission « liens sociaux, intergénérationnels et interculturels » ».

## 2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

- Idées propres à la création d'une dynamique avec les jeunes :

|    |   |
|----|---|
| 31 | Créer une maison ou un club de jeunes.  |
| 32 | Mettre un terrain à disposition où les jeunes pourraient construire un local temporaire qui évoluerait en même temps qu'eux |

Ces idées projets ont été adaptées lors de la CLDR portant sur les besoins en salles (CLDR du 25 mars 2014) vers cette fiche projet avec comme volonté, dans un premier temps, d'identifier les attentes et les besoins des jeunes avant de se lancer directement dans la création de locaux dédiés aux jeunes.

## 2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 local essentiellement par la redynamisation de la cohésion sociale au sein de la commune et plus particulièrement entre les jeunes.

### **3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE**

#### **3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR**

Ce projet permet de répondre à l'objectif suivant du PCDR :

- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun



#### **3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR**

Ce projet est directement en lien avec les fiches relatives à l'aménagement des cœurs de vie et celles portant sur la création de maison de village :

- 1.1 « Revitaliser les cœurs de vie - Floreffe »
- 1.2 « Créer un espace de rencontre à Floriffoux - clos des Eviaux »
- 1.3 « Créer un espace de rencontre à Floriffoux - rue du Moncia »
- 1.4 « Développer et renforcer le vivre-ensemble »
- 2.1 « Revitaliser les cœurs de vie - Franière »
- 2.2 « Créer une maison de village à Buzet »
- 2.7 « Développer des activités sur le site de la carrière de la Dolomie »
- 3.1 « Revitaliser les cœurs de vie - Buzet »
- 3.2 « Revitaliser les cœurs de vie - Sovimont »
- 3.3 « Réaménager la place de la Gare à Franière »
- 3.4 « Revitaliser les cœurs de vie - Soye »
- 3.5 « Créer une maison de village pour le Lakisse »
- 3.6 « Aménager la carrière du Flatô »
- 3.9 « Construire une maison de village à Sovimont »
- 3.10 « Créer une maison de village pour l'entité de Franière (centre, quartier des Roches, quartier Roberst, etc. »
- 3.11 « Créer une maison de village flottant sur la Sambre »

#### **3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES**

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal.

### **4 LA MISE EN ŒUVRE**

#### **4.1 CONDITIONS PRÉALABLES**

Sans objet : il n'y a actuellement que peu d'échanges entre les jeunes et la commune

#### **4.2 PROGRAMMATION**

##### **4.2.1 Etat du dossier**

Sans objet

#### 4.2.2 Programme de réalisation

Phase 1 : Enquête auprès des jeunes

Phase 2 : Analyse de l'enquête

Phase 3 : En fonction des résultats de l'enquête, création d'un club de jeunes et/ou mise à disposition d'un lieu d'accueil.

#### 4.3 PARTIES PRENANTES POUR L'ÉTUDE

- Commission Locale de Développement Rural
- Commune de Floreffe
- Associations locales
- Centre culturel
- Fédération Wallonie-Bruxelles - Service de la jeunesse
- Le Séminaire (Secondaire)
- Les Mouvements de jeunesse
- L'AMO de Namur

### 5 EVALUATION : INDICATEURS

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de réalisation
  - Phase(s) du projet réalisée(s) (cf. 0)
  - Respect du planning lié au lot 2 : de 2018 à 2020
- Indicateurs de résultats
  - Nombre de réponses à l'enquête. Sur les 1360 Floreffois âgés de 12 à 25 ans (données INS au 1<sup>er</sup> janvier 2013), un taux de réponse de 10% serait satisfaisant.
  - Selon les actions issues des résultats de l'enquête, nombre de jeunes impliqués dans le club de jeunes. Pour pouvoir être dynamique, il faudrait que le club de jeunes compte au moins une vingtaine de participants.
  - Selon les actions issues des résultats de l'enquête, mise à disposition effective d'un lieu d'accueil et sa fréquence d'utilisation.

## Priorité

2

## Version

1-Version provisoire - 02/10/2014

2-Corrections Collège - 23/10/14

3-Corrections CLDR - 04/11/14

4-Version finale – 16/12/14

## Liens avec les GT

Cohésion sociale et bien-être

Développement économique

Territoire durable

Mobilité

## Réponse aux objectifs

Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

Préserver le caractère semi-rural de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

## **1 LE CONTEXTE**

### **1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)**

Commune

### **1.2 LOCALISATION**

A définir en fonction de l'étude de marché

Les considérations suivantes devront être prises en compte lors du choix de la localisation de l'atelier rural :

- L'affectation du terrain au Plan de Secteur (voir point 1.4) ;
- L'accessibilité de l'atelier : celui-ci doit être facilement accessible, en ce compris pour des gros charrois ;
- La compatibilité avec les activités présentes dans le voisinage, surtout dans le cas où ce dernier se situerait à proximité immédiate d'une zone d'habitat ;
- Maîtrise du foncier : privilégier les propriétés communales et/ou les propriétés qui peuvent facilement être acquises par la Commune.

### **1.3 OBJECTIFS DU PROJET**

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Soutenir et renforcer le développement de l'économie locale ;
- Dynamiser l'emploi local ;
- Soutenir, promouvoir et valoriser les PME et entreprises locales.

### **1.4 STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Pas déterminable à ce stade de la réflexion.

L'atelier rural doit se trouver dans une zone urbanisable au Plan de Secteur et plus particulièrement dans les zones suivantes :

- Zone d'activité économique ;
- Zone d'habitat ;
- Zone d'habitat à caractère rural ;
- Dans une ZACC.

### **1.5 STATUT DE PROPRIÉTÉ**

A définir après le choix du lieu d'implantation

## **2 LE PROJET**

### **2.1 DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet consiste en la création d'un atelier rural dans un nouveau bâtiment ou dans un bâtiment existant. Les locaux, appartenant à la Commune, seront donnés en location à de nouvelles entreprises, des entreprises en extension ou des entreprises désireuses de se relocaliser.

L'atelier rural a pour fonction de faciliter le lancement de jeunes entreprises en leur évitant de lourds investissements de départ pour l'achat d'un bâtiment. Il constitue donc un soutien non négligeable aux indépendants pendant la période généralement reconnue comme la plus critique dans la vie d'une entreprise.

Dans le même esprit, un atelier rural peut aussi héberger des entreprises en voie d'expansion ou de diversification. Il leur donne un coup de pouce en soutenant les chefs d'entreprises qui veulent s'agrandir ou explorer de nouveaux marchés. Ceci peut permettre également de régler d'éventuels problèmes de voisinage.

Ce projet contribuera directement au maintien et à la création d'emplois dans la commune et sera un soutien à la dynamique économique de la commune.

Une attention particulière sera portée à l'accessibilité des PMR et aux aspects environnementaux.

Il est important également de prévoir un bâtiment le plus polyvalent possible afin que ce dernier puisse accueillir une diversité importante d'activités.

De manière générale, un atelier rural comprend toujours :

- Un ou plusieurs atelier(s) ;
- Un ou plusieurs locaux administratifs ;
- Un ou plusieurs locaux techniques divers (cuisine, sanitaires, chaufferie).

En ce qui concerne la gestion des loyers et plus particulièrement les fins de bail, trois solutions peuvent être envisagées :

- Le bail entre la Commune et l'entrepreneur est reconduit ;
- L'entreprise quitte le bâtiment et l'atelier est reloué à un autre entrepreneur ;
- L'entreprise achète l'atelier pour s'y installer définitivement. Dans ce cas, le montant de la vente est fixé en accord avec la Région Wallonne. L'argent provenant de la vente doit être réinjecté dans un autre projet du PCDR ou dans la création d'un nouvel atelier rural.

## 2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

- Idées transversales proposées applicables à ce projet :

|    |  |
|----|--|
| 17 | Avoir une attention particulière aux PMR dans l'aménagement de nouveaux espaces publics                |
| 19 | Rendre les bâtiments publics (bibliothèque, ONE, gare...) accessibles aux personnes à mobilité réduite |

- Idées propres relatives à la réalisation d'un atelier rural :

|    |   |
|----|---|
| 62 | Créer un ou plusieurs Ateliers Ruraux (gestion communale) ou Hall relais (gestion par le BEP) qui pourraient accueillir des PME et artisans à des loyers avantageux et progressifs, le temps qu'ils se lancent. |
|----|---|

Ce projet a également été débattu en CLDR (29/04/2014) qui a émis ses souhaits repris dans la description.

## 2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 local principalement par un soutien à l'économie locale. En aidant les entreprises, à des périodes importantes de leur développement, le projet permet de maintenir et de développer l'emploi sur la commune.

Par ailleurs, en cas de nouvelles constructions, ce projet peut davantage participer à l'Agenda 21 local en construisant un bâtiment à faible impact environnemental.

## 3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE

### 3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités
- Préserver le caractère semi-rural de la commune
- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun



### 3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR

Ce projet est directement en lien avec les fiches suivantes :

- Fiche 2.5 « Améliorer les conditions d'implantation des entreprises »
- Fiche 2.6 : « Soutenir le dynamisme de l'économie locale »

### **3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES**

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal ;

## **4 LA MISE EN ŒUVRE**

### **4.1 CONDITIONS PRÉALABLES**

Etude de marché pour cerner l'intérêt d'une telle infrastructure pour les entreprises locales et repérer d'éventuels locataires.

### **4.2 PROGRAMMATION**

#### **4.2.1 Etat du dossier**

Sans objet

#### **4.2.2 Programme de réalisation**

Phase 1 : Choix de la localisation

Phase 2 : Acquisition du terrain ou du bâtiment par la Commune

Phase 3 : Construction de l'atelier rural ou rénovation d'un bâtiment existant

Phase 4 : Promotion de l'infrastructure

### **4.3 PARTIES PRENANTES POUR L'ÉTUDE**

- Commission Locale de Développement Rural
- Commune de Floreffe
- BEP
- Bureau d'études désigné pour la réalisation du projet

## **5 EVALUATION : INDICATEURS**

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de réalisation
  - Phase(s) du projet réalisée(s) (cf. 4.2.2)
  - Respect du planning lié au lot 1 : de 2015 à 2018
- Indicateurs de résultats
  - Nombre de locataires à l'ouverture de l'atelier rural
  - Nombre total d'entrepreneurs ayant bénéficié de cette structure

### Priorité

2

### Version

1-Version provisoire - 02/10/14

2-Corrections Collège - 23/10/14

3-Corrections CLDR - 04/11/14

4-Version finale – 16/12/14

### Liens avec les GT

Cohésion sociale et bien-être

**Développement économique**

Territoire durable

Mobilité

### Réponse aux objectifs

Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

Préserver le caractère semi-rural de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

## **1 LE CONTEXTE**

### **1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)**

Ce projet concerne la commune dans son ensemble.

### **1.2 LOCALISATION**

Sans objet

### **1.3 OBJECTIFS DU PROJET**

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Assurer une bonne visibilité et accessibilité aux entreprises floreffoises ;
- Intégrer au mieux les parcs d'activités économiques dans le paysage
- Maintenir et développer le nombre d'emplois dans la Commune.

### **1.4 STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Sans objet

### **1.5 STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Sans objet

## **2 LE PROJET**

### **2.1 DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet repose sur deux volets :

#### Volet 1 : Améliorer la signalétique autour des entreprises floreffoises

Actuellement, une signalétique existe déjà pour la plupart des parcs d'activités économiques de la commune mais lors des différentes consultations de la population, il est ressorti que cette signalétique pouvait être améliorée et étendue à l'ensemble des entreprises existantes dans l'entité.

Concrètement, il s'agit d'identifier la signalétique existante et de l'améliorer, notamment via des panneaux directionnels depuis les différents grands axes de circulation. Pour les entreprises ne bénéficiant pas de signalétique et manquant de visibilité, il faudra veiller à la mise en œuvre d'une signalétique garantissant une bonne visibilité et accessibilité de l'entreprise.

Des plans précis avec le nom et le domaine d'expertise de chaque entreprise devront également être installés à l'entrée des différentes zones d'activités économiques. Ceci permettra en effet au visiteur de se repérer facilement dans le zoning et d'identifier éventuellement les différents secteurs d'activités présents dans le parc. Ces plans devront être installés à toutes les entrées des différents parcs.

#### Volet 2 : Mettre en valeur des parcs d'activités économiques via des aménagements paysagers

Le projet vise à intégrer davantage d'aménagements paysagers dans les parcs d'activités économiques en vue d'offrir un cadre de travail agréable pour les travailleurs et améliorer l'image de marque de ces parcs. Il est important également de veiller à une bonne intégration paysagère de ces parcs en vue d'améliorer de manière générale, le cadre de vie de tous les Floreffois.

Par ailleurs, ces aménagements contribuent également au développement de la biodiversité locale.

Ceci devra se faire en étroite collaboration avec les entreprises et le BEP afin d'identifier les zones permettant la mise en œuvre d'aménagements plus importants et les zones ne pouvant accueillir que des aménagements plus ponctuels, tels que des plantations.

La réflexion sur les aménagements à mettre en œuvre pourra se faire également dans le cadre du PCDN en vue de renforcer le maillage écologique de la commune.

Il est à noter que le BEP travaille déjà à l'embellissement et à la verdurisation des différents parcs d'activités économiques de la Province de Namur.

## **2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE**

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

|            |  |
|------------|--|
| <b>65</b>  | Développer une zone d'activités économiques pour l'artisanat et les petites industries afin de créer des espaces spécifiquement destinées aux entreprises locales. |
| <b>68</b>  | Améliorer la visibilité et l'accessibilité des entreprises (plan de signalisation, signalétique,...)   |
| <b>69</b>  | Embellir les abords des zonings, les mettre en valeur  |
| <b>124</b> | Développer des collaborations avec les communes voisines   |

## **2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL**

Le projet participe à l'Agenda 21 par le soutien aux entreprises en leur offrant une meilleure visibilité et accessibilité. Par ailleurs, la verdurisation des différents parcs d'activités économiques permettra de renforcer la biodiversité locale.

### **3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE**

#### **3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR**

Ce projet permet de répondre à l'objectif suivant du PCDR :

- Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités



#### **3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR**

Ce projet est directement en lien avec les fiches 2.4 « Réaliser un atelier rural » et 2.6 « Soutenir le dynamisme de l'économie locale ».

#### **3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES**

Ce projet s'articule avec :

- le Programme Stratégique Transversal ;
- Le Plan Communal de Développement de la Nature.

### **4 LA MISE EN ŒUVRE**

#### **4.1 CONDITIONS PRÉALABLES**

Sans objet

#### **4.2 PROGRAMMATION**

##### **4.2.1 Etat du dossier**

Une signalétique existe déjà, notamment pour les parcs d'activités économiques du BEP.

Par ailleurs, le BEP travaille déjà à l'embellissement et à la verdurisation de certains parcs d'activités économiques dans le Province de Namur.

##### **4.2.2 Programme de réalisation**

Volet 1 : Améliorer la signalétique autour des entreprises floreffoises

Phase 1 : Recenser et cartographier toutes les entreprises existantes dans la commune

Phase 2 : Identifier les éléments de signalétique existants

Phase 3 : Pour chaque entreprise ne bénéficiant pas d'une signalétique claire, définir quel type de signalétique doit être mise en place et la localisation

Phase 4 : Lancer un marché public pour la réalisation et la pose des différents éléments de signalétique

Phase 5 : Mettre en œuvre la signalétique

## Volet 2 : Mettre en valeur des parcs d'activités économiques via des aménagements paysagers

Phase 1 : Prise de contact avec l'ensemble des acteurs économiques de la commune et le BEP

Phase 2 : Identifier les zones pouvant être aménagées et définir les types d'aménagement à prévoir, notamment en concertation avec l'équipe du PCDN

Phase 3 : Mise en œuvre des aménagements paysagers

### **4.3 PARTIES PRENANTES POUR L'ÉTUDE**

- Commission Locale de Développement Rural
- Commune de Floreffe
- Entrepreneurs
- BEP
- PCDN

## **5 EVALUATION : INDICATEURS**

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de réalisation
  - Phase(s) du projet réalisée(s) (cf. 4.2.2)
  - Respect du planning lié au lot 2 : de 2018 à 2020.
- Indicateurs de résultats
  - Nombre de panneaux signalétiques installés
  - Nombre d'aménagements paysagers réalisés

## Priorité

2

## Version

1-Version provisoire - 02/10/14

2-Corrections Collège - 23/10/14

3-Corrections CLDR - 04/11/14

4-Version finale – 16/12/14

## Liens avec les GT

Cohésion sociale et bien-être

**Développement économique**

Territoire durable

Mobilité

## Réponse aux objectifs

Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

Préserver le caractère semi-rural de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

## **1 LE CONTEXTE**

### **1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)**

Ce projet concerne la commune dans son ensemble.

### **1.2 LOCALISATION**

Sans objet

### **1.3 OBJECTIFS DU PROJET**

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Soutenir les entreprises locales ;
- Créer des synergies entre les entreprises ;
- Initier une dynamique collective entre les pouvoirs publics et les entreprises ;
- Soutien et promotion des circuits courts.

### **1.4 STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Sans objet

### **1.5 STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Sans objet

## **2 LE PROJET**

### **2.1 DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet se décline en plusieurs volets :

#### Volet 1 : Mettre en réseau les entrepreneurs et les demandeurs d'emploi

Il s'agit de créer, sur le site internet de la commune, une page spécifique permettant de publier les offres d'emploi émanant des entrepreneurs locaux.

## Volet 2 : Réunir les partenaires publics et économiques pour définir une vision stratégique de l'économie locale

Il s'agit ici de :

- réunir l'ensemble des acteurs locaux (publics et privés) dans un partenariat de développement local,
- initier et animer ce partenariat (public, privé et associatif),
- identifier les besoins et les potentialités locales,
- déterminer un plan d'actions (objectifs prioritaires et mise en œuvre),
- utiliser prioritairement les ressources et les savoir-faire locaux,

articuler le développement local avec les outils de développement provinciaux, régionaux, fédéraux et européens. Ce partenariat peut prendre différentes formes : Agence de Développement Local, club d'entreprise, etc. Le choix de la structure devra être effectué d'un commun accord entre les pouvoirs publics et les entreprises.

Au sein de ce partenariat, il peut être envisagé d'avoir des échanges spécifiques entre certains types d'activités. Par exemple, les commerçants pourraient créer leur propre structure. Il pourrait en être de même pour les artisans locaux.

## Volet 3 : Promotion des produits locaux

Ce projet est à réaliser à l'échelle de plusieurs communes afin de permettre une offre diversifiée en produits aux Floreffois.

Il s'agit ici de renforcer le travail déjà effectué par la coopérative « Paysans-Artisans » qui regroupe les producteurs agricoles et artisans transformateurs des communes de Floreffe, Fosses-la-Ville, Jemeppe-sur-Sambre, Sambreville, Mettet, Profondeville et Namur. Cette coopérative a pour objectif de promouvoir et faciliter l'accès aux produits de ces producteurs et artisans.

Il est actuellement déjà possible de commander sur internet certains produits locaux (fruits, légumes, viandes, fromages, beurre, truites, gâteaux, chocolat, crème glacée, confiture, jus de fruits, pain, vins de fruits, bières, etc.), et des produits issus du commerce équitable (café, thé, épices, etc.). Chaque vendredi, les produits commandés peuvent être enlevés dans trois communes : Floreffe, Spy et Saint-Gérard. Le point de distribution de Floreffe se situe au Moulin-brasserie de l'abbaye de Floreffe. Il est ouvert entre 15h30 et 19h.

Diverses activités sont également organisées, notamment des marchés des producteurs locaux.

Une carte pourrait par exemple être créée, avec tous les producteurs/artisans locaux. Celle-ci pourrait être diffusée sur les sites internet des différentes communes et au sein des Offices de tourisme. La carte reprendrait les types de production/type d'artisanat et les coordonnées des producteurs/artisans.

## **2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE**

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

- Idées transversales pouvant s'appliquer au projet :

|           |  |
|-----------|--|
| <b>50</b> | Faire circuler l'information et les offres d'emplois locaux (Entreprises locales, employeurs locaux) via une plateforme web, le bulletin communal, le site internet de la commune. |
| <b>68</b> | Améliorer la visibilité et l'accessibilité des entreprises (plan de signalisation, signalétique,...)   |

|     |  |
|-----|--|
| 117 | Soutien aux éléments d'envergure existants (Brocante, Esperanzah !, Salon du vin, Temps des cadeaux) en favorisant les retombées positives pour les habitants de l'entité. |
| 124 | Développer des collaborations avec les communes voisines   |
| 140 | Inciter les commerçants à prévoir des rampes d'accès pour les PMR dans leur magasin (concours, prix du fair-play PMR,?...)   |

➤ Idées propres au projet :

|     |  |
|-----|--|
| 52  | Inciter les entreprises à accueillir des formations et stages.   |
| 56  | Activer des emplois liés au territoire (gestion des ressources naturelles (ex. filière bois-énergie), architecturales et culturelles, émergence de nouvelles activités agricoles, des services de proximité, amélioration des performances énergétiques des bâtiments, etc...) |
| 58  | Promouvoir et diffuser des outils de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre dès le plus jeune âge (école primaire et secondaire) (rôle à jouer d'un club d'entreprise, du BEP,...)  |
| 59  | Valorisation et promotion des métiers et formations techniques (p.ex. via un « Place aux enfants » thématique)   |
| 60  | Soutenir des projets de tutorat, de compagnonnage et d'apprentis en (partenariat avec l'IFAPME ?)  |
| 61  | Promouvoir les PME locales, les présenter aux Floreffois (p.ex. dans le bulletin communal)   |
| 66  | Organiser des « mérites économiques »  |
| 67  | Orienter les entrepreneurs vers les opérateurs de l'animation économique (p.ex. coaching du BEP) ou autres aides pertinentes (rôle de guichet de premier accueil à la commune).  |
| 71  | Créer une Agence de Développement Local (ADL)  |
| 73  | Promouvoir les partenariats entre acteurs locaux et entreprises dans les politiques de développement communal (CCATM, CLDR, etc.).   |
| 74  | Créer une association de commerçants qui reprendrait les commerçants de l'entité (rôle d'interlocuteur privilégié pour les acteurs locaux)   |
| 75  | Mise en œuvre d'action de promotion du commerce local.   |
| 77  | Revitalisation du marché du jeudi  |
| 76  | Favoriser la consommation de produits et de services locaux par des initiatives collectives (cartes de fidélité, actions promotionnelles, concours et tombolas, sponsoring, etc. via une association de commerçants).  |
| 80  | Favoriser des commerces attirants pour les touristes et les personnes extérieures à la commune.  |
| 81  | Favoriser des boutiques spécialisées dans le centre de Floreffe (qui proposeraient des produits non présents dans les grandes surfaces ou sur internet)  |
| 82  | Favoriser un commerce qui proposerait des produits locaux, des produits équitables et des produits Bio dans le centre.   |
| 83  | Identifier le type de commerces souhaités par les Floreffois dans le centre.   |
| 84  | Etablir une cartographie des produits locaux (p.ex. en coopération avec commune voisine)   |
| 86  | Soutenir et promouvoir une coopération d'achats groupés de produits locaux (GAC) (P.ex. la Coopérative paysans-artisans)   |
| 88  | Initier et soutenir le commerce à la ferme   |
| 89  | Promouvoir la plantation d'arbres fruitiers de variétés anciennes et de vignes chez les particuliers.  |
| 92  | Soutenir les associations qui voudraient se lancer dans le développement de vignes ou de vergers de variétés anciennes.  |
| 95  | Améliorer l'image de l'agriculture floreffoise (presse, communication, écoles).  |
| 96  | Encourager un maximum de diversité des activités agricoles (élevage, grandes cultures, maraîchage, horticulture).  |
| 115 | Encourager l'installation de commerces de proximité et d'établissements Horeca   |

### **2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL**

Le projet participe à l'Agenda 21 par le soutien aux entrepreneurs et agriculteurs locaux, et donc à l'économie floreffoise. Les circuits courts participent également au développement durable, en misant sur la proximité géographique et relationnelle entre producteurs et consommateurs.

## **3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE**

### **3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR**

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques en capitalisant sur les anciens sites d'activités
- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun



### **3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR**

Ce projet est directement en lien avec la fiche 1.6 « Retisser les liens entre les agriculteurs et les habitants ».

### **3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES**

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale,
- le Programme Stratégique Transversal.

## **4 LA MISE EN ŒUVRE**

### **4.1 CONDITIONS PRÉALABLES**

Sans objet

### **4.2 PROGRAMMATION**

#### **4.2.1 Etat du dossier**

Il existe déjà actuellement une coopérative travaillant dans la région.

#### **4.2.2 Programme de réalisation**

Volet 1 : Mettre en réseau les entrepreneurs et les demandeurs d'emploi

Phase 1 : Créer la page internet dédiée aux offres d'emploi locales

Phase 2 : Informer les entreprises de cette page internet pour qu'elles puissent y placer leurs offres d'emploi

Phase 3 : Informer les demandeurs d'emploi de ce nouvel outil pour la recherche de travail

## Volet 2 : Réunir les partenaires publics et économiques pour définir une vision stratégique de l'économie locale

Phase 1 : Réunir les acteurs publics et privés pour poser les bases de la démarche (intérêts, fonctionnement pressenti, etc.)

Phase 2 : Définir, de manière concertée, les modalités de ce partenariat

Phase 3 : Identifier et hiérarchiser les besoins et les potentialités locales

Phase 4 : Déterminer un plan d'actions

Phase 5 : Mettre en œuvre le plan d'actions

## Volet 3 : Promotion des produits locaux

Phase 1 : Prise de contact avec la coopérative « Paysans-artisans » et les producteurs/artisans locaux, ainsi qu'avec les communes voisines

Phase 2 : Etablissement de la carte des paysans et artisans

Phase 3 : Promotion de cette carte et de la coopérative paysans-artisans

### **4.3 PARTIES PRENANTES POUR L'ÉTUDE**

- Commission Locale de Développement Rural
- Commune de Floreffe
- Associations
- Commerçants
- Agriculteurs
- BEP – Economie
- Office du tourisme de Floreffe
- Maison du tourisme Sambre et Orneau
- Entrepreneurs

## **5 EVALUATION : INDICATEURS**

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de réalisation
  - Phase(s) du projet réalisée(s) (cf. 4.2.2)
  - Respect du planning lié au lot 2 : de 2018 à 2020.

- Indicateurs de résultats

### Volet 1 : Mettre en réseau les entrepreneurs et les demandeurs d'emploi

- Nombre d'offres déposées sur le site internet
- Nombre de réponses aux offres d'emplois
- Nombre de demandeurs d'emploi ayant trouvé un emploi par le biais du site internet

### Volet 2 : Réunir les partenaires publics et économiques pour définir une vision stratégique de l'économie locale

- Nombre d'entreprises participants au partenariat

### Volet 3 : Promotion de produits locaux

- Réalisation de la carte des producteurs/artisans locaux
- Evolution du nombre de clients pour chaque producteur/artisan



## Priorité

2

## Version

- 1-Version provisoire - 02/10/14
- 2-Corrections Collège - 23/10/14
- 3-Corrections CLDR - 04/11/14
- 4-Version finale – 16/12/14

## Liens avec les GT

Cohésion sociale et bien-être  
Développement économique  
Territoire durable  
Mobilité

## Réponse aux objectifs

Créer les conditions favorables  
au maintien et au  
développement d'activités  
économiques notamment en  
capitalisant sur les anciens sites  
d'activités

Promouvoir Floreffe et  
notamment son Abbaye comme  
pôle touristique majeur de la  
province de Namur

Préserver le caractère semi-rural  
de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen  
dans les enjeux du  
développement rural durable

Favoriser le dynamisme  
associatif, la cohésion sociale et  
l'épanouissement de chacun

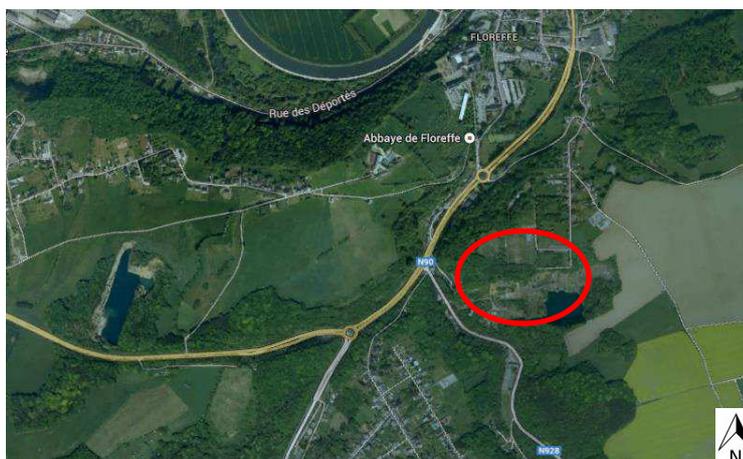
## **1 LE CONTEXTE**

### **1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)**

Floreffe

### **1.2 LOCALISATION**

L'accès au site se fait via la rue Emile Lessire.



Source : Google Maps

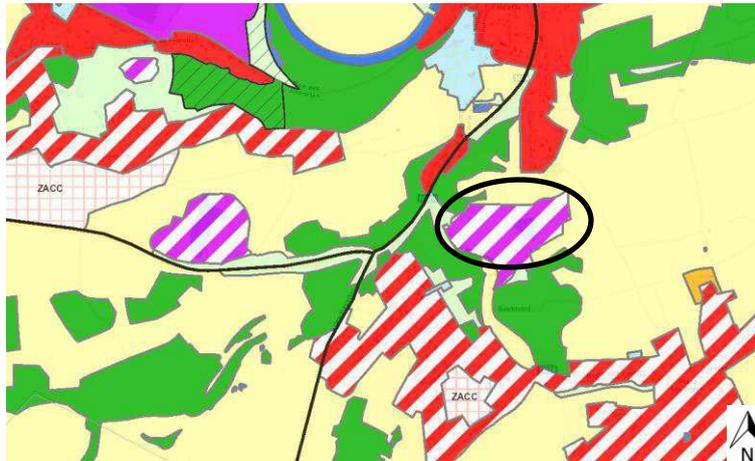
### **1.3 OBJECTIFS DU PROJET**

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Aménager de façon durable le site de la Dolomie ;
- Offrir un cadre de vie agréable pour les usagers ;
- Créer un point d'attrait touristique régional ;
- Répondre aux besoins de l'ensemble des usagers ;
- Renforcer la sécurité.

#### 1.4 STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Le site se trouve en zone d'extraction au Plan de Secteur.



Source : SPW-DGO4 - consulté le 04 novembre 2014

#### 1.5 STATUT DE PROPRIÉTÉ



Source : SPW-DGO4

Le site est majoritairement propriété communale. Le versant est du point d'eau est propriété privée.

## 2 LE PROJET

### 2.1 DESCRIPTION DU PROJET

La carrière de la Dolomie ou « Carsambre », autrefois exploitée (jusque dans les années 80) en vue de l'extraction de la dolomie et de calcaire pour la fabrication de chaux, contient plusieurs sites karstiques. Cette carrière a été creusée à moins d'un kilomètre au SSE de Floreffe et se positionne dans un contexte environnant relativement vert, à proximité de l'Abbaye de Floreffe. Ce site est en outre repris en SGI. Il est propriété à 80% de la commune.

Un marché public de services devra être lancé par la Commune afin de désigner un auteur de projet pour étudier le meilleur aménagement et piloter l'ensemble des travaux.

Les travaux suivants seront au minimum prévus:

- Aménager des espaces de jeux pour enfants ;
- Veiller à préserver la richesse écologique du lieu ;
- Créer une zone de loisirs (promenades guidées, escalade, ...)
- Sécuriser l'ensemble de la carrière ;
- Prévoir des promenades pédagogiques ;
- Prévoir un encadrement en été pour ouvrir le plan d'eau à la baignade ;
- Créer un site de référence en Wallonie pour l'escalade et la plongée ;
- Créer une balade incluant la visite du château des Grottes ;
- Créer des infrastructures d'accueil pour les enfants et écoles (classes vertes ?) ;
- Prévoir le développement d'Horeca pour appuyer un développement touristique ;
- Etc.

Par ailleurs, un changement de statut au Plan de Secteur sera nécessaire afin d'exploiter le site comme zone de loisirs.

### 2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

- Idées transversales proposées applicables à ce projet :

|            |   |
|------------|---|
| <b>16</b>  | Inclure les étudiants dans la réflexion des projets d'espaces publics                   |
| <b>17</b>  | Avoir une attention particulière aux PMR dans l'aménagement de nouveaux espaces publics |
| <b>53</b>  | Développer le tourisme pour développer l'emploi de proximité.                           |
| <b>70</b>  | Revaloriser les anciens sites industriels désaffectés                                   |
| <b>161</b> | Installer des bancs et des poubelles  |

- Idées propres au réaménagement de la place :

|            |   |
|------------|---|
| <b>24</b>  | Aménager la carrière de la Dolomie (en espace de jeu pour les jeunes)   |
| <b>106</b> | Réaménager les carrières en zone de loisirs (promenades guidées, escalade, opportunités sportives, accueil d'écoles et objet pédagogique) tout en préservant les richesses écologiques. |

|     |  |
|-----|--|
| 228 | Sécurisation de l'accès au plan d'eau (Dolomie) et de la circulation (par exemple sur les plateaux supérieurs qui sont d'intéressantes prairies calcaires, mais trop dangereuses avec des enfants) |
| 229 | Dolomie - Activités de pédalo  |
| 230 | Dolomie - Les jeunes doivent pouvoir accéder au plan d'eau en été, avec un encadrement (jobistes en été ?)   |
| 231 | Dolomie - Organiser des visites du site à destination des enfants de la commune  |
| 232 | Dolomie - Site de référence escalade ou plongée (c'est déjà le cas au Flatô)   |
| 233 | Dolomie - Visites guidées et balisées, aménagement d'un sentier didactique   |
| 234 | Dolomie - Aménagement d'une boucle de balade incluant le château des Grottes   |
| 235 | Dolomie - Chaîne du silence : hébergements respectueux du caractère calme du site  |
| 236 | Dolomie - Lier infrastructure d'accueil et école de plongée + classes vertes à d'autres saisons  |
| 237 | Dolomie - Devenir point d'étape sur grande randonnées (un GR passe pas très loin, de l'autre côté de la RN)  |
| 238 | Dolomie - Création d'une cafétéria à l'entrée, pourquoi pas dans l'ancien concasseur   |
| 242 | Voir si une occupation régulière par l'ADEPS est envisageable (site de référence pour l'escalade par exemple) ou convention avec le club alpin de Belgique   |
| 243 | Voir si un partenariat avec Bambois ou Natagora est envisageable   |
| 244 | PPP avec la Brasserie Lefèvre (brasse la bière de Floreffe), avec Franco Dragone,....  |
| 245 | L'asbl les Compagnons des Prés est intéressée de pouvoir accéder au site de la Dolomie pour organiser certaines activités  |
| 246 | Assurer une bonne gestion du stationnement aux abords des sites  |

### 2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 local grâce à :

- Protection de la richesse écologique du lieu ;
- Sensibilisation et information au public sur les milieux présents ;
- Création d'un lieu de détente et de loisirs pour les habitants.

## 3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE

### 3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités
- Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur
- Préserver le caractère semi-rural de la commune
- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable
- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun



### **3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR**

Sans objet

### **3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES**

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal ;
- le Plan Communal de Développement de la Nature.

## **4 LA MISE EN ŒUVRE**

### **4.1 CONDITIONS PRÉALABLES**

Réalisation d'une étude globale sur le site des carrières afin d'avoir une vision stratégique pour le développement de l'ensemble de la zone.

### **4.2 PROGRAMMATION**

#### **4.2.1 Etat du dossier**

La Commune reçu des demandes de la part de promoteur et d'une association de protection de la nature pour requalifier le site.

#### **4.2.2 Programme de réalisation**

Phase 1 : Désignation d'un bureau d'étude

Phase 2 : Etude d'aménagement (esquisse/avant-projet/enquête publique/adjudication)

Phase 3 : Réalisation des travaux

### **4.3 PARTIES PRENANTES POUR L'ÉTUDE**

- |  |   |
|--|---|
| ➤ Commission Locale de Développement Rural | ➤ CCATM   |
| ➤ Commune de Floreffe                      | ➤ Associations locales                                  |
| ➤ Partenaires du PCDN                      | ➤ Bureau d'études désigné pour la réalisation du projet |

## **5 EVALUATION : INDICATEURS**

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de réalisation
  - Phase(s) du projet réalisée(s) (cf. 4.2.2)
  - Respect du planning lié au lot 2 : de 2018 à 2020
- Indicateurs de résultats
  - Nombre d'activités organisées sur le site
  - Taux de fréquentation du site



## Fiche 2.8

### Priorité

2

### Version

1-Version provisoire - 02/10/14

2-Corrections Collège - 23/10/14

3-Corrections CLDR - 04/11/14

4-Version finale – 16/12/14

### Liens avec les GT

Cohésion sociale et bien-être

Développement économique

Territoire durable

Mobilité

### Réponse aux objectifs

Créer les conditions favorables  
au maintien et au  
développement d'activités  
économiques notamment en  
capitalisant sur les anciens sites  
d'activités

Promouvoir Floreffe et  
notamment son Abbaye comme  
pôle touristique majeur de la  
province de Namur

Préserver le caractère semi-rural  
de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen  
dans les enjeux du  
développement rural durable

Favoriser le dynamisme  
associatif, la cohésion sociale et  
l'épanouissement de chacun

# DÉVELOPPER UN RÉSEAU MODES DOUX SÉCURISÉ ET DE QUALITÉ

## **1 LE CONTEXTE**

### **1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)**

Entité communale

### **1.2 LOCALISATION**

Ce projet est à initier à l'échelle de la commune dans son ensemble.

### **1.3 OBJECTIFS DU PROJET**

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Connecter les différents villages entre eux,
- Offrir des liaisons conviviales et sécurisées vers les écoles, les entreprises, les équipements, les commerces et services,
- Développer l'offre de loisirs,
- Appuyer l'offre touristique floreffoise.

### **1.4 STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Sans objet

### **1.5 STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Sans objet

## **2 LE PROJET**

### **2.1 DESCRIPTION DU PROJET**

Floreffe dispose aujourd'hui d'un important réseau modes doux. Celui-ci se compose de :

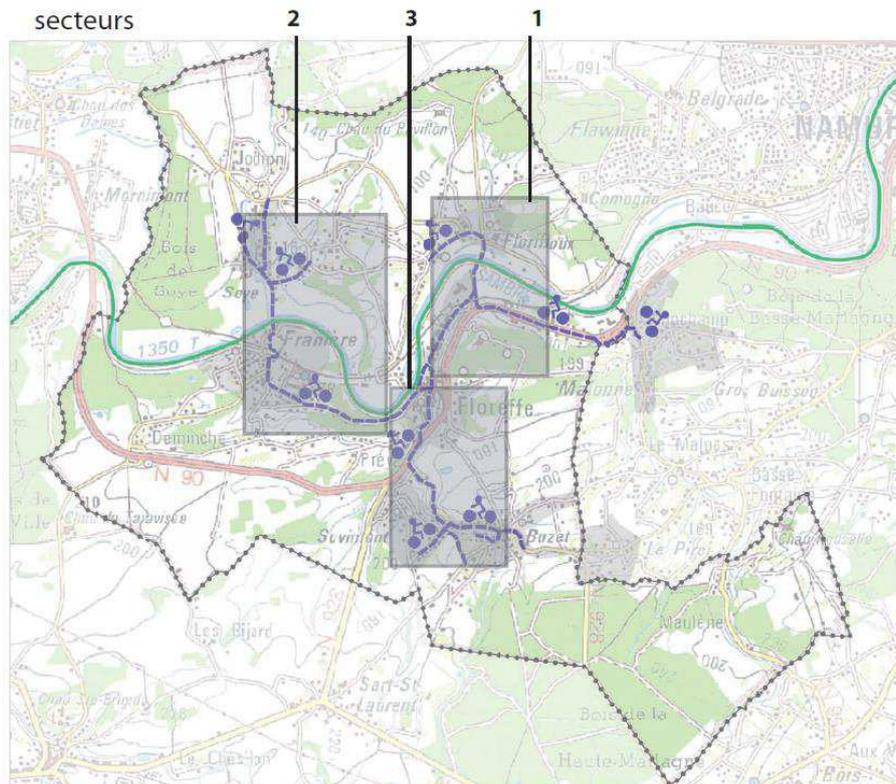
- 180 km de circuits piétons balisés,
- du Ravel sur les bords de la Sambre,
- des deux pistes cyclables (RN 90 et RN 958)
- La piste cyclopiétonne reliant Floreffe à Franière.

Ce réseau existant peut encore être développé et amélioré afin d'en augmenter son attractivité. Plusieurs axes sont alors envisageables :

- Sécurité des déplacements piétons et cyclables. Plusieurs points dangereux et accidentogènes doivent être traités afin d'offrir des cheminements sécurisés. Parmi eux, il est possible de mettre en avant les difficultés rencontrées pour traverser les voiries régionales (N90 et N958) qui constituent de véritables coupures.

- Déplacements domicile-travail. Les réseaux destinés aux piétons et aux cyclistes doivent permettre de relier de manière sécurisée les zones urbanisées avec les principaux pôles d'emploi présents dans la commune (Materne et zones d'activités économiques du BEP notamment) et à proximité. La concrétisation de ces itinéraires permettra de générer un report modal vers les modes doux.
- Déplacements domicile-école. Les réseaux destinés aux piétons et aux cyclistes doivent permettre d'accéder aux écoles de la commune dans de bonnes conditions et entraîner ainsi un report modal de la voiture vers les modes doux.

Le Plan Communal de Mobilité propose, quant à lui, le réseau cyclable suivant :



**Réseau cyclable proposé par le PCM de Floreffe**

Source : PCM de Floreffe, Transitec et Icedd, Aout 2011

- Stationnement réservé aux vélos. Les emplacements de stationnement doivent se développer sur l'ensemble du territoire communal. En fonction du type de stationnement, ces équipements pourront prendre des formes différentes. Ainsi, pour le stationnement longue durée, il conviendra d'opter pour du stationnement couvert et sécurisé tels que des box fermés ou des arceaux de type U renversés équipés d'une toiture. Ce type d'équipement doit être implanté dans les écoles et les entreprises. De tels aménagements ont déjà été installés devant les gares de Floreffe et Franière. Pour le stationnement de courte durée, des arceaux de type U renversés conviennent et peuvent être installés à proximité des commerces et services de la commune.



**Parking à vélos couvert**

Source : [guidebatimentdurable.bruxellesenvironnement.be](http://guidebatimentdurable.bruxellesenvironnement.be)



**Boxes à vélos**

Source : [www.ensan-ecocite-voyageruhr.sitew.com](http://www.ensan-ecocite-voyageruhr.sitew.com)

- Itinéraires touristiques et de loisirs. Le réseau de modes doux constitue un atout important pour le tourisme floreffois. En effet, les itinéraires de promenades (marche et vélo) apportent une diversification de l'offre touristique. Dans cette optique, il est envisagé d'intégrer, à proximité de la halte fluviale, une aire d'accueil « Bienvenue vélo » avec abri, barbecue et point réparation. De nouveaux itinéraires VTT peuvent également être réalisés.
- Signalétique. Ce service vient accompagner les aménagements cyclables en indiquant les itinéraires à suivre et les distances à parcourir vers les principaux pôles de déplacement tels que l'administration communale, les écoles, les zonings et leurs entreprises, la gare, etc. Précisons que la signalétique à envisager ici doit intégrer des éléments relatifs à l'offre touristique floreffoise : Abbaye, Centre Historique Inter Police, halte fluviale et son aire d'accueil, lieux d'hébergement, etc.

En plus des liaisons à créer au sein de la commune, des liaisons peuvent être aménagées avec les communes voisines et notamment avec Fosses-la-Ville. En effet, dans son PCDR, cette commune a inscrit une liaison douce entre les deux communes via plusieurs itinéraires permettant de joindre les villages au Ravel et, dans un deuxième temps, à Floreffe. Par ailleurs, le Schéma Directeur Cyclable de Wallonie a retenu une liaison entre le centre de Fosses-la-Ville et Franière (et donc Floreffe par le Ravel) qui passe par le hameau de Deminche et le château de Taravisée.

## 2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

- Idées transversales proposées applicables à ce projet :

|            |   |
|------------|---|
| <b>17</b>  | Avoir une attention particulière aux PMR dans l'aménagement de nouveaux espaces publics |
| <b>161</b> | Installer des bancs et des poubelles  |

➤ Idées propres au réseau modes doux :

|     |   |
|-----|---|
| 109 | Créer des circuits VTT bien balisés (balisage solide)   |
| 124 | Développer des collaborations avec les communes voisines  |
| 136 | Réhabiliter et sécuriser l'accès au Séminaire par le bois de Nangot, accès du côté Sambre et sécuriser la piste cyclable entre Franière et Floreffe   |
| 144 | Développer ou améliorer la signalétique pour les piétons / cyclistes / voitures entre les différents sites d'intérêts touristiques (des gares vers l'Abbaye, les grottes, la piste de santé, depuis la Sambre...) |
| 147 | Améliorer la liaison entre le centre et l'Abbaye  |
| 148 | Remettre en état les mains courantes sur le site de l'Abbaye pour que les PMR puissent s'y rendre en sécurité   |
| 150 | Aménager le sentier qui longe le ruisseau et la maison communale à Floreffe comme point de liaison entre le parking Rue Joseph Hanse et le centre (passage couvert, éclairage...)                                 |
| 151 | Créer un itinéraire vélo touristique « grand public » en boucle qui passe par les différents monuments et points de vue   |
| 153 | Editer une carte avec des itinéraires vélos sur la Commune  |
| 155 | Créer et signaler des liaisons entre le Ravel de bord de Sambre et les autres Ravel. Le sentier aux pieds des éoliennes est public et pourrait servir de lien vers Fosses.  |
| 157 | Réétudier les itinéraires balisés pour qu'ils soient des promenades en boucle. Supprimer les sentiers qui présentent peu d'intérêt. Donner un nom à chaque boucle   |
| 160 | Prévoir des emplacements de stationnement au parcours de santé et des liens sécurisés vers les villages   |
| 162 | Exploiter les sentiers qui passent sous les éoliennes   |
| 163 | Trouver des parrains pour qu'ils entretiennent certains tronçons de sentiers  |
| 165 | Prévoir systématiquement des trottoirs dans les nouveaux lotissements   |
| 169 | Aménagement d'une piste cyclable au moins partiellement en site propre (virage de la Ferme Rue Emile Lessire) entre Buzet et Floreffe   |
| 170 | Mise en place d'une signalisation spécifique aux cyclistes  |
| 171 | Augmenter les zones de stationnement sécurisé pour les vélos  |
| 172 | Installer des box à vélo près des gares sur un terrain communal   |
| 174 | Supprimer la piste cyclable qui mène de Jemeppe à Floreffe le long de la RN90 car trop dangereuse   |
| 208 | Créer un chemin de promenade au bord du Wéry qui irait du colombier, passerait par la chute d'eau, jusqu'à la place de Soviret  |
| 210 | Améliorer les équipements destinés aux promeneurs en bord de Sambre (bancs, accès à l'eau potable (p. ex. aux écluses), signalétique d'entrée dans la commune et vers le centre,...)                              |
| 213 | Créer une jonction, favoriser l'accès aux noues par la valorisation des sentiers.   |

### 2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 par l'incitation à l'utilisation des modes doux au détriment de la voiture. Ce changement des comportements entraîne une diminution des émissions de gaz à effet de serre et de particules fines produites par les véhicules. De plus, les itinéraires et promenades peuvent être vecteurs de lien social en favorisant les rencontres et les échanges entre les habitants.

### **3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE**

#### **3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR**

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur
- Préserver le caractère semi-rural de la commune
- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable
- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun



#### **3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR**

Ce projet est directement en lien avec les fiches 1.10 « Créer une signalétique touristique », 2.9 « Promouvoir les atouts du vélo » et 2.12 « Améliorer et sécuriser l'accessibilité des écoles ».

#### **3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES**

Ce projet s'articule avec :

- le Plan Communal de Mobilité,
- le Programme Stratégique Transversal.

### **4 LA MISE EN ŒUVRE**

#### **4.1 CONDITIONS PRÉALABLES**

Sans objet

#### **4.2 PROGRAMMATION**

##### **4.2.1 Etat du dossier**

Une partie du recensement des cheminements a déjà été opéré par l'Office de tourisme.

##### **4.2.2 Programme de réalisation**

Phase 1 : Constitution d'un groupe de travail

Phase 2 : Recensement des infrastructures présentes sur la commune (chemins, pistes, sentiers, etc.)

Phase 3 : Cartographie des pôles générateurs de déplacements et des espaces résidentiels à desservir

Phase 4 : Définition d'un réseau piéton, d'un réseau cyclable et des circuits touristiques

Phase 5 : Priorisation des itinéraires à réaliser

Phase 6 : Aménagement des cheminements

Phase 7 : Balisage des cheminements.

### 4.3 PARTIES PRENANTES POUR L'ÉTUDE

- Commission Locale de Développement Rural
- Commune de Floreffe
- CCATM (Commission Mobilité)
- Ecoles
- Entreprises
- SPW - Direction de la Mobilité et des Voies hydrauliques (PCM)
- SPW - Direction des Routes et des Bâtiments
- Office de tourisme de Floreffe
- Maison du Tourisme du Pays de Namur
- Maison de Tourisme Sambre et Orneau
- Clubs de marche et vélos

## 5 EVALUATION : INDICATEURS

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de réalisation
  - Phase(s) du projet réalisée(s) (cf. 4.2.2)
  - Respect du planning lié au lot 2 : de 2018 à 2020
- Indicateurs de résultats
  - Nombre de kilomètres d'itinéraire aménagés (cyclistes et piétons) par an. La réalisation moyenne de 1,0 km par an représente un objectif pertinent à atteindre.
  - Nombre de points accidentogènes traités par an. La résolution de deux passages accidentogènes par an constitue un bon objectif.
  - Nombre de kilomètres d'itinéraire équipés d'une signalétique. L'objectif de 1,0 km par an est également à viser.
  - Nombre d'accidents impliquant des piétons et des cyclistes. L'objectif à atteindre ici est, bien évidemment, l'absence complète d'accident pour ce type d'utilisateurs.
  - Nombre de pôles générateurs de déplacements équipés de parkings à vélos. Chaque année, au moins deux pôles devront être équipés en commençant par les plus importants.

## Priorité

2

## Version

1-Version provisoire - 02/10/14

2-Corrections Collège - 23/10/14

3-Corrections CLDR - 04/11/14

4-Version finale – 16/12/14

## Liens avec les GT

Cohésion sociale et bien-être

Développement économique

Territoire durable

Mobilité

## Réponse aux objectifs

Créer les conditions favorables  
au maintien et au  
développement d'activités  
économiques notamment en  
capitalisant sur les anciens sites  
d'activités

Promouvoir Floreffe et  
notamment son Abbaye comme  
pôle touristique majeur de la  
province de Namur

Préserver le caractère semi-rural  
de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen  
dans les enjeux du  
développement rural durable

Favoriser le dynamisme  
associatif, la cohésion sociale et  
l'épanouissement de chacun

## **1 LE CONTEXTE**

### **1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)**

Ce projet concerne la commune dans son ensemble.

### **1.2 LOCALISATION**

Sans objet

### **1.3 OBJECTIFS DU PROJET**

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Inciter les habitants de Floreffe à se déplacer en vélo,
- Inciter les écoliers à aller à l'école en vélo,
- Inciter le personnel des entreprises présentes à Floreffe à se rendre en vélo sur leur lieu de travail,
- Appuyer l'offre touristique floreffoise.

### **1.4 STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Sans objet

### **1.5 STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Sans objet

## **2 LE PROJET**

### **2.1 DESCRIPTION DU PROJET**

Le vélo souffre souvent d'une mauvaise image et notamment d'un manque de sécurité face au trafic automobile. De ce fait, de nombreuses personnes n'osent pas se déplacer à vélo.

Pour remédier à cette faiblesse, parallèlement à la création d'itinéraires sécurisés, il convient d'assurer une bonne promotion du vélo. Plusieurs leviers d'action sont alors envisageables :

- Actions transversales
  - Organisation de campagnes de communication pour favoriser les déplacements à vélo au sein de la commune. Plusieurs thématiques peuvent être ciblées : aller à l'école à vélo, aller au travail à vélo, aller faire ses courses à vélo, aller à la bibliothèque à vélo, aller à la salle de sport à vélo, etc.

- Lors des évènements se déroulant sur Floreffe, prévoir des parkings à vélos bien localisés en nombre suffisant et communiquer sur l'efficacité du vélo pour se rendre à la manifestation.
- Actions spécifiques pour les écoles
  - Création d'un vélobus. Il s'agit d'un regroupement d'élèves âgés d'au moins 9 ans et parcourant le même itinéraire pour se rendre à l'école. Les enfants sont encadrés par un accompagnateur qui a suivi préalablement une formation.
  - Poursuite de formations à destination des élèves leur permettant d'acquérir les bases du déplacement en vélo : équilibre, positionnement sur la voirie, anticipation.
  - Continuation du brevet du cycliste pour les élèves de 5e (et 6e) primaire afin qu'ils apprennent les bases de la conduite à vélo en sécurité et en autonomie. Celui-ci se compose d'exercices pratiques en site protégé, de cours théoriques, de mise en situation sur la route et d'un test permettant d'évaluer la maîtrise du déplacement autonome à vélo.
- Actions spécifiques pour les entreprises
  - Incitation à l'organisation de formations à destination des travailleurs leur permettant d'acquérir la confiance nécessaire pour se déplacer à vélo dans le trafic.
  - Incitation à la mise à disposition d'infrastructures pour les cyclistes : parkings à vélo, douches et vestiaires, etc.
- Actions spécifiques pour l'offre touristique
  - Poursuite de la promotion du vélo déjà entamée avec l'opération « Bienvenue vélo » et mettre en avant les aménagements qui seront réalisés : nouveaux itinéraires, signalétique touristique.

Il est à noter que certaines actions ont déjà été réalisées dans les écoles de la commune, notamment les brevets du cycliste.

## 2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

- Idées propres à la promotion du vélo :

|     |  |
|-----|--|
| 109 | Créer des circuits VTT bien balisés (balisage solide)  |
| 124 | Développer des collaborations avec les communes voisines   |
| 136 | Réhabiliter et sécuriser l'accès au Séminaire par le bois de Nangot, accès du côté Sambre et sécuriser la piste cyclable entre Franière et Floreffe  |
| 144 | Développer ou améliorer la signalétique pour les piétons / cyclistes / voitures entre les différents sites d'intérêts touristiques (des gares vers l'Abbaye, les grottes, la piste santé, depuis la Sambre...) |
| 151 | Créer un itinéraire vélo touristique « grand public » en boucle qui passe par les différents monuments et points de vue  |
| 153 | Editer une carte avec des itinéraires vélos dans la Commune  |
| 155 | Créer et signaler des liaisons entre le Ravel de bord de Sambre et les autres Ravel. Le sentier aux pieds des éoliennes est public et pourrait servir de lien vers Fosses.                                     |
| 162 | Exploiter les sentiers qui passent sous les éoliennes  |

|     |  |
|-----|--|
| 169 | Aménagement d'une piste cyclable au moins partiellement en site propre (virage de la Ferme Rue E. Lessire) entre Buzet et Floreffe   |
| 170 | Mise en place d'une signalisation spécifique aux cyclistes   |
| 171 | Augmenter les zones de stationnement sécurisé pour les vélos   |
| 172 | Installer des box à vélo près des gares sur un terrain communal  |
| 174 | Réhabiliter la piste cyclable qui mène de Jemeppe à Floreffe le long de la RN90 car trop dangereuse  |
| 210 | Améliorer les équipements destinés aux promeneurs en bord de Sambre (bancs, accès à l'eau potable (p. ex. aux écluses), signalétique d'entrée dans la commune et vers le centre,...) |

### 2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 par l'incitation à l'utilisation du vélo au détriment de la voiture. Ce changement des comportements entraîne une diminution des émissions de gaz à effet de serre et de particules fines produites par les véhicules.

## 3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE

### 3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur
- Préserver le caractère semi-rural de la commune
- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable
- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun



### 3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR

Ce projet est directement en lien avec les fiches 1.10 « Créer une signalétique touristique » et 2.8 « Développer un réseau modes doux sécurisé et de qualité ».

### 3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES

Ce projet s'articule avec :

- le Plan Communal de Mobilité,
- le Programme Stratégique Transversal.

## 4 LA MISE EN ŒUVRE

### 4.1 CONDITIONS PRÉALABLES

Sans objet

## 4.2 PROGRAMMATION

### 4.2.1 Etat du dossier

Sans objet

### 4.2.2 Programme de réalisation

Phase 1 : Constituer un groupe de travail sur la thématique vélo

Phase 2 : Viser les publics cibles. Les enfants représentant un public plus facile à capter et plus réceptif, il s'indique d'orienter dans un premier temps les efforts vers les écoliers.

Phase 3 : Contacter les écoles pour les inciter à continuer des actions vélos

Phase 4 : Poursuivre la réalisation du brevet du cycliste dans les écoles intéressées

Phase 5 : Mettre en œuvre un vélobus pour les écoles et les élèves ayant participé au brevet du cycliste.

Phase 6 : Appuyer l'utilisation du vélo par la réalisation de campagnes de communication à l'échelle de la commune.

Phase 7 : Démarcher les entreprises de la commune pour leur proposer de développer une véritable politique cyclable pour leurs travailleurs

Phase 8 : Inciter, le cas échéant, les entreprises à installer des équipements pour les cyclistes : parkings à vélos, vestiaires et douches.

Phase 9 : Inciter les entreprises à proposer des formations à leurs travailleurs

Précisons que les actions spécifiques à l'offre touristique peuvent être menées de manière indépendantes.

## 4.3 PARTIES PRENANTES POUR L'ÉTUDE

- Commission Locale de Développement Rural
- Commune de Floreffe
- SPW - Mobilité (PCM)
- Ecoles
- Office de tourisme de Floreffe
- Maison de Tourisme Sambre et Orneau
- Pro Vélo
- Police
- Entreprises

## 5 EVALUATION : INDICATEURS

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de réalisation
  - Phase(s) du projet réalisée(s) (cf. 4.2.2)
  - Respect du planning lié au lot 2 : de 2018 à 2020. Compte tenu du nombre d'écoles et d'entreprises se lançant dans la démarche, ce projet pourra s'étaler dans le temps.
- Indicateurs de résultats
  - Nombre de classes participant au brevet du cycliste.
  - Nombre d'élèves venant à vélo (avec ou sans le vélobus) après l'obtention du brevet du cycliste.
  - Nombre d'entreprises initiant une démarche vélo. Il faudrait que, dans un premier temps, au moins cinq entreprises s'impliquent dans la démarche.
  - Nombre de travailleurs venant à vélo. Il faudrait que le vélo atteigne une part modale de 3% pour l'ensemble des entreprises.

### Priorité

2

### Version

1-Version provisoire - 02/10/14

2-Corrections Collège - 23/10/14

3-Corrections CLDR - 04/11/14

4-Version finale – 16/12/14

### Liens avec les GT

Cohésion sociale et bien-être

Développement économique

#### **Territoire durable**

Mobilité

### Réponse aux objectifs

Créer les conditions favorables  
au maintien et au  
développement d'activités  
économiques notamment en  
capitalisant sur les anciens sites  
d'activités

Promouvoir Floreffe et  
notamment son Abbaye comme  
pôle touristique majeur de la  
province de Namur

Préserver le caractère semi-rural  
de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen  
dans les enjeux du  
développement rural durable

Favoriser le dynamisme  
associatif, la cohésion sociale et  
l'épanouissement de chacun

## **1 LE CONTEXTE**

### **1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)**

L'ensemble du territoire communal

### **1.2 LOCALISATION**

Tous les cours d'eau et zones humides de la commune

### **1.3 OBJECTIFS DU PROJET**

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Assurer une qualité suffisante des eaux de surface et des eaux souterraines dans la commune ;
- Améliorer les connaissances des habitants sur les milieux humides et cours d'eau présents dans la commune ;
- Mettre en valeur les différents milieux humides et les cours d'eau présents dans la commune ;
- Sensibiliser les habitants à la pollution des milieux humides et à leur fragilité.

### **1.4 STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Sans objet

### **1.5 STATUT DE PROPRIÉTÉ**

La gestion des cours d'eau est définie en fonction de la catégorie de ces derniers. A Floreffe, toutes les catégories sont présentes. La gestion est donc opérée par la Région, la Province, la Commune et par des particuliers. Les zones humides peuvent être la propriété des pouvoirs publics mais aussi de particuliers.

## 2 LE PROJET

### 2.1 DESCRIPTION DU PROJET

#### Volet 1 : Promouvoir du Contrat de Rivière auprès des habitants

Actuellement, la commune de Floreffe est associée au Contrat de Rivière Sambre et Affluents qui est actif depuis 1994.

*« Un Contrat de rivière consiste à mettre autour d'une même table, tous les acteurs du même bassin sous hydrographique en vue de définir consensuellement un programme d'actions de restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau de ce sous bassin. Sont invités à participer à cette démarche les représentants des monde politique, administratif, socio-économique, associatif, scientifique...<sup>1</sup> »*

Floreffe dispose d'un patrimoine naturel développé, notamment en ce qui concerne les milieux humides et eaux de surface. A ce titre, le contrat de rivière fixe les objectifs suivants :

- *Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface,*
- *Favoriser l'aménagement concerté et intégré de la Sambre et ses affluents dans le respect des préoccupations de ses usagers,*
- *Accroître la connaissance, la mise en valeur et la protection du cadre naturel et du patrimoine*
- *Intensifier la protection et l'amélioration de la qualité des eaux,*
- *Favoriser le développement du tourisme et des loisirs dans le respect du cadre naturel et humain,*
- *Assurer l'éducation et la sensibilisation de la population et des gestionnaires à la sauvegarde du bassin hydrographique,*
- *Promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement et des cours d'eau,*
- *Améliorer l'aspect paysager des abords de la Sambre et des affluents,*
- *Limiter les dépôts de déchets et prévenir les risques de pollution,*
- *Assurer et accroître le potentiel de rétention des zones naturelles inondables par gestion appropriée de celles-ci.*

Il s'agit, tout d'abord, de faire connaître au grand public les objectifs et les actions du contrat de rivière. Ensuite, chacune des actions menées et/ou coordonnées par le contrat de rivière doit faire l'objet d'une communication auprès des habitants.

L'ensemble des outils de communication doivent être mobilisés pour assurer la bonne promotion du contrat de rivière : site internet, bulletin communal, etc.

---

<sup>1</sup> Source : [www.crsambre.be](http://www.crsambre.be)

## Volet 2 : Inciter la valorisation des noues présentes sur le territoire communal

Plusieurs anciens bras de la Sambre sont présents sur le territoire communal. Ils ont un rôle important dans le maillage écologique de la Commune. Certains d'entre eux sont pollués et ne sont pas actuellement mis en valeur. Le projet vise donc à d'une part assainir ces noues, et d'autre part à prévoir des aménagements didactiques afin qu'elles deviennent un lieu d'attractivité et d'informations pour les enfants, habitants et touristes.

Le contrat de rivière Sambre et Affluents, ainsi que les partenaires du PCDN doivent être invités à la réflexion de ce projet.

Précisons qu'il existe une idée, qui doit encore être murie, de rouvrir la noue de Floreffe pour en faire un port de plaisance.

## Volet 3 : Mettre en place un projet transversal sur le thème de l'eau

L'eau est un élément important dans le paysage floreffois. Lors des consultations de la population, plusieurs souhaits ont été formulés quant à la mise en œuvre d'un projet transversal sur le thème de l'eau. Concrètement, ceci pourrait se traduire par une mise en valeur des éléments naturels humides (la Sambre, ruisseaux, noues, etc.) et de tous les lieux symboliques en lien avec l'eau (les sources, la brasserie, les grottes, etc.). Par ailleurs, des aménagements pourraient être mis en place dans les lieux publics afin de rappeler l'importance de l'eau dans la commune (fontaines, jeux d'eau, etc.)

Ce projet doit se faire en lien avec d'autres fiches projet du PCDR, notamment la 1.10 « Créer une signalétique touristique » et la 1.9 : « Mettre en valeur le patrimoine bâti, paysager et naturel ».

Des promenades sur le thème de l'eau pourraient être balisées, avec des panneaux didactiques informant le promeneur sur les différents endroits clé de la promenade.

La mise en œuvre de ce projet devrait être coordonnée et portée par un groupe de travail qui rassemblerait le Conseiller en environnement de la Commune, les partenaires du PCDN et des bénévoles. Le contrat de rivière Sambre et Affluents doit également être invité à la réflexion.

## **2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE**

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

### ➤ Idées transversales proposées applicables à ce projet :

|     |  |
|-----|--|
| 16  | Inclure les étudiants en architecture, en urbanisme, en paysage (études supérieures) dans la réflexion des projets d'espaces publics   |
| 124 | Développer des collaborations avec les communes voisines   |
| 104 | Développer une offre touristique attractive au départ de la halte fluviale   |
| 150 | Aménager le sentier qui longe le ruisseau et la maison communale à Floreffe comme point de liaison entre le parking Rue Joseph Hanse et le centre (passage couvert, éclairage...)    |
| 154 | Installer des points d'eau potables à certains endroits adéquats (les écluses, par exemple)  |
| 161 | Installer des bancs et des poubelles   |
| 208 | Créer un chemin de promenade au bord du Wéry qui irait du colombier, passerait par la chute d'eau, jusqu'à la place de Soviret   |
| 210 | Améliorer les équipements destinés aux promeneurs en bord de Sambre (bancs, accès à l'eau potable (p. ex. aux écluses), signalétique d'entrée dans la commune et vers le centre,...) |
| 213 | Créer une jonction, favoriser l'accès aux noues par la valorisation des sentiers.  |
| 266 | Place de Soye - Réaliser un aménagement qui mettrait en valeur le ruisseau et la statue.   |

➤ Idées propres au projet:

|     |  |
|-----|--|
| 25  | Rénover la noue de Floriffoux  |
| 216 | Stimuler la mise aux normes de l'égouttage (taxe communale pour ceux qui n'épurent pas ?)  |
| 217 | Trouver une solution pour les personnes encore raccordées directement au Wéry (p.ex. aide à l'installation d'une station individuelle, placer un collecteur dans le fond du ruisseau, placer des tuyaux collecteurs le long des berges avec pompe de relevage,...)   |
| 218 | Relayer aux instances supérieures la nécessité de mettre en place un certificat qui prouve que l'égouttage est aux normes lors de la vente d'une maison  |
| 219 | Donner des informations claires sur les stations individuelles lors des demandes de permis. Expliquer davantage les raisons de cette obligation (PASH)   |
| 220 | Réaliser une étude et un cadastre des puits-perdants encore existants sur le territoire et inviter les habitants à ne plus les utiliser  |
| 221 | Réaliser une enquête auprès des habitants pour établir un cadastre de l'évacuation des eaux  |
| 224 | Faire une campagne d'information sur les bons gestes pour améliorer la qualité des eaux (brochure, actions, bulletin communal et site internet, écoles)  |
| 215 | Mettre en valeur la noue d'Hamptia une fois qu'elle sera dépolluée (circuit didactique, migration des batraciens,...)  |
| 202 | Limiter la population des bernaches du Canada  |
| 194 | Assainir les noues polluées  |
| 227 | Organiser des campagnes de nettoyage des berges et des cours d'eaux avec les jeunes pour les sensibiliser, encadrés d'ouvriers communaux (Mouvements de jeunesse, écoles, mobilisation d'un quartier,...)  |
| 292 | Nettoyer la noue d'Hamptia pour en faire une zone humide à vocation didactique.  |
| 26  | Espace de jeux aquatiques sur le thème de la force motrice de l'eau sur le site du Colombier (cfr. Chevetogne, CPIE Périgord Limousin)   |
| 103 | Mettre la Sambre en valeur avec tourisme fluvial (ex. projet de petit bateau « Lord Joseph » pour juillet, août et septembre en cours)   |
| 207 | Remettre le Wéry à ciel ouvert dans le centre de Floreffe (si eau assainie et berges solidifiées)  |
| 209 | Améliorer l'image de la Sambre, détricoter son image « d'égout de Namur » encore trop présente   |
| 211 | Préserver et mettre en valeur le calme de la Sambre.   |
| 288 | Mettre en valeur les portions de Sambre qui le méritent  |
| 295 | Développer un projet transversal lié à l'eau pour Floreffe qui relie tous les éléments du patrimoine et du quotidien : la Sambre, les sources de Franière, la nécessité de préserver et d'épurer l'eau, la brasserie, les grottes, le Colombier, le milieu de vie naturelle, créer une fontaine place Roi Baudouin, etc. |
| 296 | Valorisation du potentiel hydroélectrique de la cascade du Séminaire dans une optique didactique   |

### 2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Les différents projets ont pour objectif de garantir entre autres une qualité suffisante des eaux de surface et donc de garantir un environnement de qualité.

Par ailleurs, ces projets permettent de maintenir et soutenir une cohésion sociale entre les habitants.

### **3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE**

#### **3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR**

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités
- Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur
- Préserver le caractère semi-rural de la commune
- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable
- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun



#### **3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR**

Ce projet est directement en lien avec la fiche 1.9 « Mettre en valeur le patrimoine bâti, paysager et naturel » et la fiche 1.10 « Créer une signalétique touristique ».

#### **3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES**

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal ;
- le Plan Communal de Développement de la Nature ;
- le Contrat de Rivière Sambre et Affluents

### **4 LA MISE EN ŒUVRE**

#### **4.1 CONDITIONS PRÉALABLES**

Sans objet

#### **4.2 PROGRAMMATION**

##### **4.2.1 Etat du dossier**

Le Contrat de rivière Sambre et Affluents organise déjà de nombreuses actions dans la commune, depuis 1994. Par ailleurs, celle-ci s'est lancée dans l'élaboration d'un PCDN (Plan Communal de Développement de la Nature).

#### **4.2.2 Programme de réalisation**

##### Volet 1 : Promouvoir du Contrat de Rivière auprès des habitants

Les différentes actions menées par le Contrat de Rivière Sambre et Affluents sont reprises dans des programmes d'actions qui sont ratifiés par l'ensemble des partenaires. Un nouveau programme d'actions a été ratifié par les partenaires pour l'horizon 2014-2016.

##### Volet 2 : Inciter la valorisation des noues présentes sur le territoire communal

Phase 1 : Identifier les points noirs et les atteintes au milieu

Phase 2 : Programmer des actions pour améliorer la qualité du milieu

Phase 3 : Réfléchir sur les aménagements didactiques à mettre en œuvre, et ce pour toutes les noues

Phase 4 : Installation et mise en œuvre des aménagements didactiques

Phase 5 : Promotion des nouveaux sites aménagés

##### Volet 3 : Mettre en place un projet transversal sur le thème de l'eau

Phase 1 : Constituer un groupe de travail sur la thématique

Phase 2 : Réfléchir au projet transversal et aux aménagements à mettre en œuvre

Phase 3 : Concrétisation du projet transversal.

#### **4.3 PARTIES PRENANTES POUR L'ÉTUDE**

- Commission Locale de Développement Rural
- Commune de Floreffe
- Partenaires du PCDN
- DNF
- Associations locales
- Ecoles
- Contrat de rivière Sambre et Affluents
- Province

## **5 EVALUATION : INDICATEURS**

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de réalisation
  - Phase(s) du projet réalisée(s) (cf. 0)
  - Respect du planning lié au lot 1 : de 2015 à 2018
- Indicateurs de résultats
  - Nombre d'actions par an menées par le Contrat de rivière Sambre et Affluents
  - Nombre de citoyens intéressés par ces actions (taux de fréquentation aux réunions et journées actions)
  - Nombre de noues assainies
  - Nombre d'aménagements didactiques mis en place au niveau des noues
  - Mise en œuvre du projet transversal défini par le groupe de travail.

### Priorité

2

### Version

- 1-Version provisoire - 02/10/14
- 2-Corrections Collège - 23/10/14
- 3-Corrections CLDR - 04/11/14
- 4-Version finale – 16/12/14

### Liens avec les GT

Cohésion sociale et bien-être

Développement économique

Territoire durable

Mobilité

### Réponse aux objectifs

Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités

Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur

Préserver le caractère semi-rural de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable

Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun

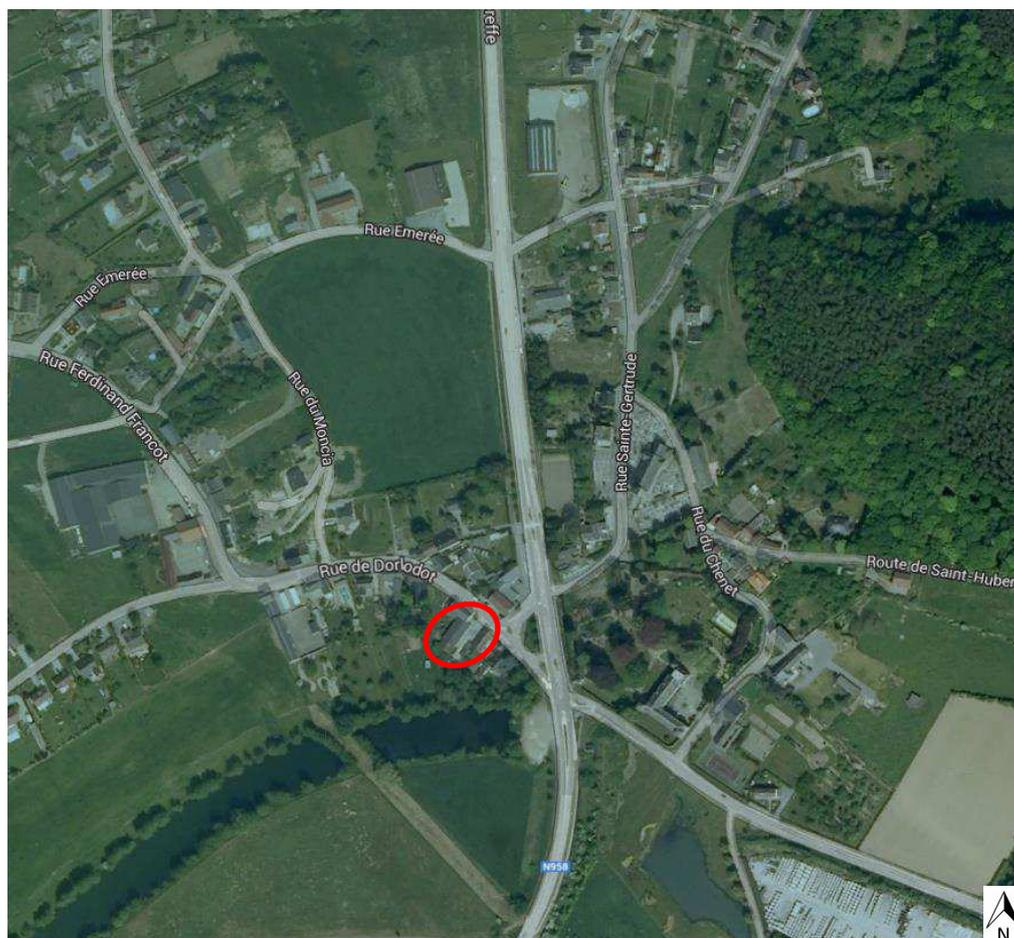
## 1 LE CONTEXTE

### 1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)

Floriffoux

### 1.2 LOCALISATION

La salle se situe rue de Dorlodot à Floriffoux.



Source : Google Maps

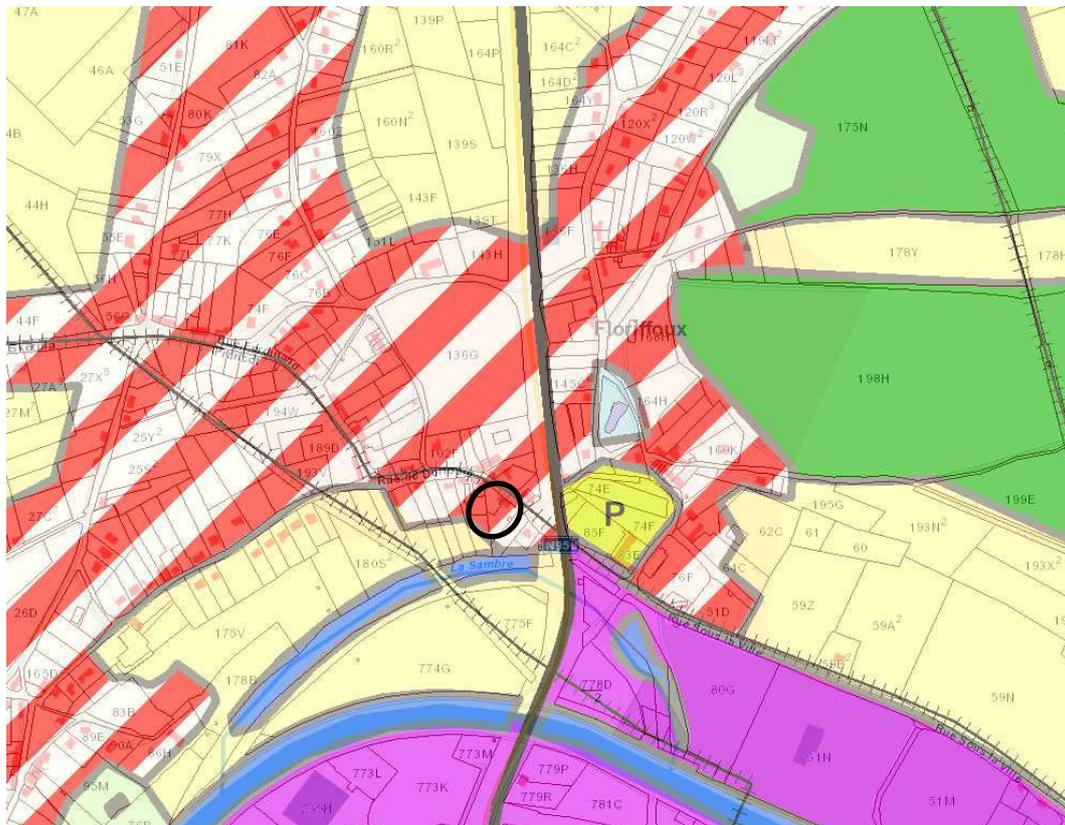
### 1.3 OBJECTIFS DU PROJET

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Redynamiser un lieu de rencontre pour les associations et les citoyens désireux d'organiser des événements ;
- Optimiser la consommation énergétique du bâtiment ;
- Optimiser la cohabitation entre les différents occupants ;
- Tenter de répondre à une partie des besoins en terme de parking ;
- Confier la gestion du bâtiment à une association locale (Floriffo'liens).

## 1.4 STATUT AU PLAN DE SECTEUR

Le site se trouve en zone d'habitat à caractère rural au Plan de Secteur.



Source : SPW-DGO4 - consulté le 11 septembre 2014

## 1.5 STATUT DE PROPRIÉTÉ

Il s'agit d'une salle paroissiale confiée à la Commune pour une durée de 50 ans (bail emphytéotique).



## 2 LE PROJET

### 2.1 DESCRIPTION DU PROJET

Le bâtiment est très vétuste et ne répond ni aux normes acoustiques, ni aux normes PEB. Celui-ci présente également pas mal de problèmes d'infiltration d'eau et a une taille inadaptée pour les activités s'y déroulant. Dès lors il s'indiquera d'envisager une démolition/reconstruction du bâtiment.

Le projet devra au moins :

- Inclure des petites salles de réunions ;
- Prévoir d'utiliser l'arrière de la parcelle pour y organiser des activités ;
- Permettre à l'école d'occuper la salle pour ses cours de gymnastique ;
- Envisager le rachat du terrain voisin (hangar) pour y créer du parking ;
- Etudier la possibilité d'utiliser le parking de la noue de Floriffoux et le connecter (par la noue ou en utilisant le trottoir le long de la rue de Dorlodot/rue de Floreffe) ;
- Editer un règlement communal pour limiter les nuisances sonores lors des occupations de la salle (interdiction de la musique amplifiée, par exemple) ;

- Permettre d'occuper les lieux pour l'organisation d'activités familiales à prix démocratique (manquement dans la commune) ;
- Etc.

## 2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

|           |   |
|-----------|---|
| <b>19</b> | Rendre les bâtiments publics (bibliothèque, ONE, gare...) accessibles aux personnes à mobilité réduite                                    |
| <b>21</b> | Modernisation des salles de fêtes locales (cercles) pour plus de convivialité : cuisine, banquets, org. sportives, rencontres culturelles |
| <b>23</b> | Créer de nouvelles infrastructures d'accueil pour les groupes, activités et associations (maison de village)                              |

Ce projet a également été débattu en CLDR qui a émis ses souhaits repris dans la description. Une visite de la salle a également été réalisée avec la CLDR en date du 27 mai 2014.

## 2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 local grâce à :

- La valorisation d'une salle des fêtes qui permettra une meilleure cohésion sociale au sein des associations, animations scolaire, rencontres des aînés, etc.
- La rénovation du bâtiment qui se fera en garantissant une performance énergétique du bâtiment tel que prévu par les normes.

## 3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE

### 3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable
- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun



### 3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR

Ce projet est directement en lien avec les fiches 1.2 « Créer un espace de rencontre à Floriffoux - clos des Eviaux » et 1.3 « Créer un espace de rencontre à Floriffoux - rue du Moncia ».

### **3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES**

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal. ;
- le Plan Communal de Développement de la Nature.

## **4 LA MISE EN ŒUVRE**

### **4.1 CONDITIONS PRÉALABLES**

Sans objet.

### **4.2 PROGRAMMATION**

#### **4.2.1 Etat du dossier**

Sans objet.

#### **4.2.2 Programme de réalisation**

Phase 1 : Lancement d'un marché de travaux publics

Phase 2 : Désignation de l'entrepreneur économiquement le plus avantageux

Phase 3 : Réalisation des travaux

### **4.3 PARTIES PRENANTES POUR L'ÉTUDE**

- Commission Locale de Développement Rural
- Commune de Floreffe
- CCATM
- Ecole de Floriffoux
- Bureau d'études désigné pour la réalisation du projet
- Floriffo-liens

## **5 EVALUATION : INDICATEURS**

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de réalisation
  - Phase(s) du projet réalisée(s) (cf. 4.2.2)
  - Respect du planning lié au lot 2 : de 2018 à 2020
- Indicateurs de résultats
  - Nombre d'événements et d'activités se déroulant dans la salle
  - Nombre d'associations utilisant la salle

### Priorité

2

### Version

1-Version provisoire - 02/10/14

2-Corrections Collège - 23/10/14

3-Corrections CLDR - 04/11/14

4-Version finale – 16/12/14

### Liens avec les GT

Cohésion sociale et bien-être

Développement économique

Territoire durable

Mobilité

### Réponse aux objectifs

Créer les conditions favorables  
au maintien et au  
développement d'activités  
économiques notamment en  
capitalisant sur les anciens sites  
d'activités

Promouvoir Floreffe et  
notamment son Abbaye comme  
pôle touristique majeur de la  
province de Namur

Préserver le caractère semi-rural  
de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen  
dans les enjeux du  
développement rural durable

Favoriser le dynamisme  
associatif, la cohésion sociale et  
l'épanouissement de chacun

## **1 LE CONTEXTE**

### **1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)**

Ce projet concerne l'ensemble des entités de la commune car chacune d'entre elles accueille au moins une école.

### **1.2 LOCALISATION**

Ce projet concerne les abords de l'ensemble des écoles de la commune :

- Le séminaire de Floreffe,
- Les quatre implantations de l'école communale de Floreffe :
  - Franière,
  - Floriffoux,
  - Buzet,
  - Soye.

### **1.3 OBJECTIFS DU PROJET**

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Renforcer la sécurité des écoliers aux abords des écoles ;
- Inciter un report modal de la voiture vers les modes doux pour les déplacements domicile-école ;
- Réduire la pression automobile aux abords des écoles.

### **1.4 STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Sans objet

### **1.5 STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Sans objet

## 2 LE PROJET

### 2.1 DESCRIPTION DU PROJET

Le présent projet englobe deux aspects de la mobilité scolaire :

- Les aménagements de sécurité routière. Ceux-ci doivent être implantés aux abords des écoles et viennent formaliser concrètement la zone 30 réglementaire. Ces aménagements visent à réduire les vitesses des véhicules, organiser la dépose des élèves, protéger les cyclistes de la circulation, sécuriser les cheminements piétons et les traversées. Plusieurs types d'aménagement sont envisageables :
  - Aménagements ralentisseurs : plateaux et chicanes,
  - Zone de Kiss and Ride,
  - Trottoirs élargis,
  - Traversées piétonnes en deux temps,
  - Pistes cyclables,
  - Etc.
  
- Les changements de pratique de mobilité des élèves et de leurs parents. En effet, la réalisation d'aménagements sécuritaires doit permettre d'inciter un report modal de la voiture vers d'autres modes de déplacement et plus particulièrement vers les modes doux. Ainsi, au sein des écoles, plusieurs dispositifs pourront être mis en œuvre afin d'atteindre cet objectif :
  - Organisation de formations vélo (Brevet du Cycliste),
  - Création de pédibus,
  - Développement des parkings à vélos dans les écoles,
  - Participation à la semaine de la Mobilité. A ce titre, l'école de Floriffoux a pris part à la campagne « Emile, le serpent mobile » avec succès. Cette démarche pourrait être étendue à l'ensemble des écoles communales.
  - Etc.

Cet aspect du projet présente un lien important avec la fiche 2.9 « Promouvoir les atouts du vélo ».

### 2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

|     |   |
|-----|---|
| 125 | Eduquer les enfants à se faire voir et à être vus. Mettre un gilet fluo aux entrées et sorties des écoles (1/enfant à mettre pour arriver à l'école)  |
| 126 | Continuer les Brevets pro-vélos dans les écoles et assurer des activités de suivi (mise en pratique encore après le brevet)   |
| 127 | Organiser avec des parents d'élèves un pédibus encadré ou un rang vélo encadré (surtout pour Franière et Floriffoux). Identifier la demande par un sondage dans les écoles. Prévoir également un encadrement extérieur (p.ex. police) |

|     |   |
|-----|---|
| 128 | Rationaliser le stationnement des parents venant déposer leurs enfants aux différentes écoles (vers le square de l'Europe pour Franière, (améliorer accès et qualité du parking du séminaire)) et conscientiser les parents |
| 129 | Installer des aménagements temporaires visant à diminuer les vitesses aux abords d'écoles et demander l'avis des parents quant à leur efficacité.   |
| 130 | Installer des signalisations positives « ici on peut se garer » dans les endroits de parking pour déposer les enfants à l'école.  |
| 133 | Lutter contre l'image ringarde du vélo pour les élèves du secondaire. (campagne pro-vélo avec le séminaire)   |
| 134 | Utiliser le vélo comme sport et comme apprentissage au code de la route.  |
| 135 | Installer des parkings vélo sécurisés au Séminaire  |
| 143 | Organiser une fête de la mobilité (avec we sans voiture, balades à vélo, expo Co2, louer une voiture très très bruyante pour servir de contre-exemple) et associer les écoles et une vraie réflexion avec les enfants       |
| 159 | Organiser une campagne de communication à destination des Floreffois concernant les chemins balisés existants (carte en toute-boîte, sur le site internet, panneaux sur les grands ronds-points annonçant les balades...)   |
| 171 | Augmenter les zones de stationnement sécurisé pour les vélos  |
| 173 | Mise en place d'une campagne (plateforme) d'information et de sensibilisation des cyclistes pour présenter et faire connaître les équipements spécifiques existants (guide du cycliste quotidien)                           |
| 252 | Place communale de Franière - Prévoir un parcours vélo avec marques au sol pour apprendre le code de la route.  |

### 2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 par la réduction du nombre d'accidents de la route survenant à proximité des écoles et par la diminution de leur gravité. De plus, la mise en œuvre d'un report modal de la voiture vers les modes doux permettra de réduire les déplacements effectués en voiture entre le domicile des élèves et leurs écoles, ce qui entraînera une diminution des émissions de gaz à effet de serre et de particules fines ainsi qu'une baisse des nuisances sonores liées à l'utilisation de la voiture.

## 3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE

### 3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable
- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun



### **3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR**

Ce projet est directement en lien avec les fiches relatives à l'aménagement des cœurs de vie et plus particulièrement :

- 1.1 « Revitaliser les cœurs de vie - Floreffe »
- 1.2 « Créer un espace de rencontre à Floriffoux - clos des Eviaux »
- 2.1 « Revitaliser les cœurs de vie - Franière »
- 3.1 « Revitaliser les cœurs de vie - Buzet »
- 3.4 « Revitaliser les cœurs de vie - Soye »

Le projet présenté ici est également en lien avec les fiches portant sur le développement des modes doux :

- 2.8 « Développer un réseau modes doux sécurisé et de qualité »
- 2.9 « Promouvoir les atouts du vélo »

### **3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES**

Ce projet s'articule avec

- Le Programme Stratégique Transversal ;
- Le Plan Communal de Mobilité.

## **4 LA MISE EN ŒUVRE**

### **4.1 CONDITIONS PRÉALABLES**

Sans objet

### **4.2 PROGRAMMATION**

#### **4.2.1 Etat du dossier**

L'école de Floriffoux a déjà participé à la campagne « Emile, le serpent mobile » organisée par la Région Wallonne.

#### **4.2.2 Programme de réalisation**

##### Aménagements de sécurité routière

Phase 1 : Identifier, avec les écoles et les services de la zone de Police, les aménagements à mettre en œuvre pour chaque école

Phase 2 : Etablir les priorités d'intervention

Phase 3 : Réaliser les aménagements

##### Changement des pratiques de mobilité

Phase 1 : Identifier les actions déjà menées et en cours

Phase 2 : Déterminer les actions complémentaires à mettre en œuvre et en définir la programmation

Phase 3 : Réaliser les actions ciblées

### **4.3 PARTIES PRENANTES POUR L'ÉTUDE**

- Commission Locale de Développement Rural
- Commune de Floreffe
- Région Wallonne
- Ecoles
- Associations de parents d'élèves
- Zone de Police

## **5 EVALUATION : INDICATEURS**

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de réalisation
  - Phase(s) du projet réalisée(s) (cf. 4.2.2),
  - Respect du planning lié au lot 2 : de 2018 à 2020.
- Indicateurs de résultats
  - Nombre d'aménagements de sécurité routière réalisés,
  - Nombre d'écoles et d'écoliers participant à des campagnes de promotion des modes doux,
  - Nombre d'écoliers se rendant à pied et en vélo à l'école.



### Priorité

2

### Version

- 1-Version provisoire - 02/10/14
- 2-Corrections Collège - 23/10/14
- 3-Corrections CLDR -04/11/14
- 4-Version finale – 16/12/14

### Liens avec les GT

#### **Cohésion sociale et bien être**

Développement économique  
Territoire durable  
Mobilité

### Réponse aux objectifs

Créer les conditions favorables  
au maintien et au  
développement d'activités  
économiques en capitalisant sur  
les anciens sites d'activités

Promouvoir Floreffe et son  
Abbaye comme pôle touristique  
majeur de la province de Namur

Préserver le caractère semi-rural  
de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen  
dans les enjeux du  
développement rural durable

Favoriser le dynamisme  
associatif, la cohésion sociale et  
l'épanouissement de chacun

## **1 LE CONTEXTE**

### **1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)**

A définir ultérieurement

### **1.2 LOCALISATION**

A définir ultérieurement

### **1.3 OBJECTIFS DU PROJET**

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Répondre à la demande croissante en logements,
- Faciliter l'accès à la propriété pour les ménages,
- Se rapprocher des objectifs régionaux en matière de logement public.

### **1.4 STATUT AU PLAN DE SECTEUR**

Les logements créés devront se situer préférentiellement en zone d'habitat, en zone d'habitat à caractère rural ou dans une Zone d'Aménagement Communal Concerté au Plan de Secteur.

### **1.5 STATUT DE PROPRIÉTÉ**

Les logements sont la propriété d'un pouvoir public.

## 2 LE PROJET

### 2.1 DESCRIPTION DU PROJET

La commune de Floreffe se situe en deçà des objectifs régionaux en matière de logement public. En effet, seulement 1,5% des logements floreffois sont des logements publics<sup>1</sup> alors que la Région Wallonne demande à chaque commune d'atteindre 10% de logements publics.

De plus, Floreffe fait face à une croissance démographique liée notamment à sa proximité avec la capitale régionale ainsi que, comme la grande majorité des communes wallonnes, à la réduction de la taille des ménages, entraînant un besoin croissant en logements.

Pour répondre à ces demandes, la Commune de Floreffe doit envisager la construction de nouveaux logements sur son territoire et notamment des logements publics innovants.

Plusieurs formules se mettent en place en Wallonie et pourraient donc être également mises en œuvre à Floreffe.

#### ➤ Logements intergénérationnels

Ce sont des logements mis en œuvre par un pouvoir public pour accueillir des locataires jeunes et des locataires âgés. Les interactions entre eux sont encouragées et facilitées, notamment via des échanges de services.

Ce type de logement permet donc aux personnes âgées de garder une semi-autonomie beaucoup plus longtemps que si elles étaient isolées, et les jeunes ménages profitent de services qui allègent leur quotidien.

Il est important que ce type de logement soit situé près des services courants (magasins d'alimentation, arrêts de bus, etc.) et au sein d'un lieu de vie, d'un endroit de passage, d'animation diurne.

Par ailleurs, lors de la conception du projet, il faut réfléchir à une architecture intérieure et aux équipements adaptés aux personnes âgées (localiser les appartements destinés aux seniors aux rez-de-chaussée, de plain pied, prévoir le passage d'une chaise roulante dans les corridors, revêtement antidérapant, etc.).

Les logements intergénérationnels remplissent donc plusieurs fonctions :

- Promouvoir la solidarité et les échanges entre générations ;
- Favoriser la cohésion et la diversité sociale ;
- Retarder, voire éviter, aux seniors la solution « maison de repos » ;
- Faciliter la vie des jeunes ménages ;
- Augmenter l'offre de logements locatifs à loyer modéré.

---

<sup>1</sup> Source : Diagnostic socio-économique et environnemental du PCDR, p. 79. Source des données : 2010

### ➤ Logements tremplin

Il s'agit de logements publics à loyer modéré pour les jeunes ménages avec une épargne foncière locale.

Ce type de logement permet aux jeunes ménages de réaliser des économies pour leur permettre, endéans quelques années, de s'installer définitivement dans la commune en acquérant ou en construisant un logement.

Le principe est le suivant : une partie du loyer versé est restituée aux jeunes ménages en cas d'achat ou de construction d'un logement dans la même commune.

Cette formule permet donc de garder et de fixer à long terme les jeunes ménages dans la commune.

La Commune fixe des critères d'attribution pour les candidats locataires. Ces critères peuvent être par exemple l'âge, le revenu, ne pas être propriétaire d'un autre bien, le caractère d'urgence, avoir des attaches familiales dans la commune, etc.

Le Commune décide également de la formule qu'elle désire mettre en œuvre pour le montant du loyer : montant fixe, montant calculé sur base du revenu, etc.

Cette fiche projet est directement en lien avec les actions inscrites dans le PCS, notamment l'axe 2 : « Logement ».et son action 18 intitulée « Commission « liens sociaux, intergénérationnels et interculturels » ».

## 2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

|    |  |
|----|--|
| 44 | Promouvoir les nouvelles formes d'habitat : habitat groupé, logement kangourou...  |
| 45 | Utiliser le plan d'ancrage communal pour créer des logements publics innovants : logements kangourou, community land trust, logements adaptables |
| 46 | Créer de nouveaux logements sociaux  |
| 47 | Créer des logements tremplin   |
| 48 | Là où la Commune est propriétaire de foncier, envisager des projets en PPP (partenariats public-privé)   |
| 30 | Encadrement de la petite enfance dans un cadre intergénérationnel  |
| 36 | Mobiliser les aides familiales pour qu'elles aident les personnes isolées à sortir de chez elles   |

## 2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL

Le projet participe à l'Agenda 21 local grâce à :

- La mise en place de meilleures conditions d'accès au logement, notamment pour les jeunes ménages ;
- La création de liens entre les personnes âgées et les personnes plus jeunes et donc un soutien à la cohésion social ;
- La mise en œuvre d'échanges de services entre habitants.

### **3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE**

#### **3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR**

Ce projet permet de répondre à l'objectif suivant du PCDR :

- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun



#### **3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR**

Cette fiche projet est en lien avec les fiches suivantes :

- 1.4 : « Développer et renforcer le vivre-ensemble »
- 1.15 « Développer un community land trust (CLT) »

#### **3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES**

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal.

### **4 LA MISE EN ŒUVRE**

#### **4.1 CONDITIONS PRÉALABLES**

Sans objet.

#### **4.2 PROGRAMMATION**

##### **4.2.1 Etat du dossier**

Sans objet.

##### **4.2.2 Programme de réalisation**

Phase 1 : Prise de contact avec les différents acteurs pour le choix du type de logement public à mettre en œuvre

Phase 2 : Définition de la localisation du/des projets

Phase 3 : Désignation de l'architecte et de l'entrepreneur suite à un marché public

Phase 4 : Réalisation des travaux

Phase 5 : Choix des candidats locataires

### **4.3 PARTIES PRENANTES POUR L'ÉTUDE**

- Commission Locale de Développement Rural
- Commune de Floreffe
- CCATM
- CPAS
- Société Wallonne du Logement
- Foyer Namurois (SLSP)
- Fonds du Logement des Familles nombreuses
- Agence Immobilière Sociale Gembloux-Fosse

## **5 EVALUATION : INDICATEURS**

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de réalisation
  - Phase(s) du projet réalisée(s) (cf. 4.2.2)
  - Respect du planning lié au lot 2 : de 2018 à 2020
- Indicateurs de résultats
  - Nombre de logements créés dans la commune
  - Dans le cas de construction de logement tremplin, le nombre de jeunes ménages ayant pu s'installer définitivement dans la commune.



### Priorité

2

### Version

- 1-Version provisoire - 02/10/14
- 2-Corrections Collège - 16/10/14
- 3-Corrections CLDR -20/10/14
- 4-Version finale – 16/12/14

### Liens avec les GT

Cohésion sociale et bien-être  
Développement économique  
Territoire durable  
Mobilité

### Réponse aux objectifs

Créer les conditions favorables  
au maintien et au  
développement d'activités  
économiques notamment en  
capitalisant sur les anciens sites  
d'activités

Promouvoir Floreffe et  
notamment son Abbaye comme  
pôle touristique majeur de la  
province de Namur

Préserver le caractère semi-rural  
de la commune

Inscrire le territoire et le citoyen  
dans les enjeux du  
développement rural durable

Favoriser le dynamisme  
associatif, la cohésion sociale et  
l'épanouissement de chacun

## 1 LE CONTEXTE

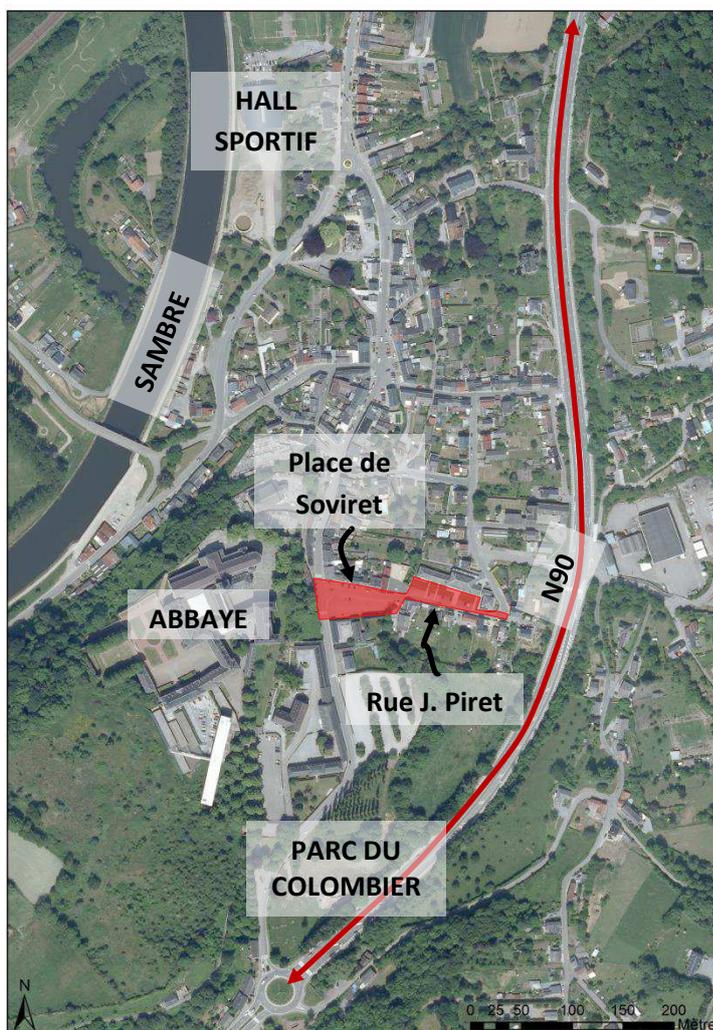
### 1.1 ENTITÉ(S) CONCERNÉE(S)

Floreffe

### 1.2 LOCALISATION

Le projet consiste au réaménagement de :

- la place Soviret ;
- rue Joseph Piret.



Source : SPW-DGO4

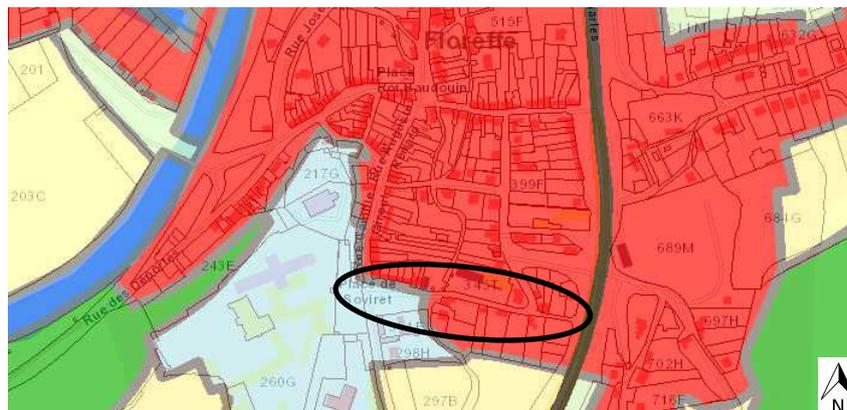
### 1.3 OBJECTIFS DU PROJET

Le projet doit rencontrer les objectifs suivants :

- Requalifier le cœur de vie de la localité dont les espaces publics sont aujourd’hui vieillis ;
- Offrir un cadre de vie agréable pour les usagers de l’espace public ;
- Améliorer l’accès à la salle communale ;
- Améliorer l’accès à la crèche ;
- Améliorer l’accès à la maison de la croix rouge ;
- Assurer la liaison avec le parc du Colombier ;
- Créer des lieux de rencontre conviviaux ;
- Répondre aux besoins de l’ensemble des usagers (automobilistes, piétons, PMR, ...) ;
- Renforcer la sécurité ;
- Donner à Floreffe un attrait touristique de qualité ;
- Préserver la desserte TEC du centre ;
- Mettre en relation les polarités touristiques, commerciales et administratives.

### 1.4 STATUT AU PLAN DE SECTEUR

La place de Soviret est reprise en zone de services publics et d’équipements communautaires (bleue) au plan de secteur. La rue Joseph Piret, quant à elle, se situe en zone d’habitat.



Source : SPW-DGO4 - consulté le 18 août 2014

## 1.5 STATUT DE PROPRIÉTÉ

La carte ci-dessous reprend les propriétés communales en bleu (en plus des voiries et espaces publics) :



Source : SPW-DGO4

## 2 LE PROJET

### 2.1 DESCRIPTION DU PROJET

Le projet a pour but le réaménagement des espaces publics :

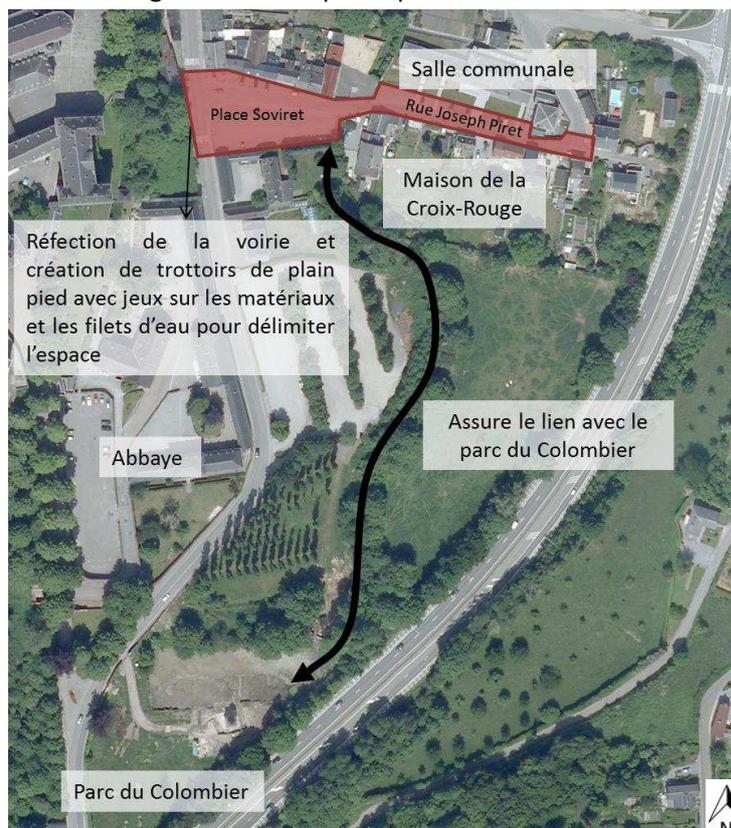


Schéma de principe



Exemple d'aménagement (Source : BUUR/GREISCH/SANT EN CO)

La place de Soviret doit être pensée dans la même philosophie que la place Roi Baudouin afin de garantir une cohérence dans les aménagements et ainsi marquer l'identité du cœur de vie.

La superficie de la place de Soviret représente approximativement 2.600 m<sup>2</sup> et celle de la rue du Joseph Piret 725 m<sup>2</sup> (mesures sur base du cadastre).

## 2.2 ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande est issue des différents groupes de travail où des « idées projets » ont été données par les différents interlocuteurs. Les idées correspondantes au projet ont été listées et numérotées comme suit:

➤ Idées transversales proposées applicables à ce projet :

|     |  |
|-----|--|
| 15  | Installer un accès fixe à l'eau et l'électricité sur les places  |
| 16  | Inclure les étudiants en architecture, en urbanisme, en paysage (études supérieures) dans la réflexion des projets d'espaces publics   |
| 17  | Avoir une attention particulière aux PMR dans l'aménagement de nouveaux espaces publics  |
| 28  | Revoir et compléter les plaines de jeux dans les villages et en créer de nouvelles dans les villages/ quartiers qui n'en ont pas   |
| 93  | Penser systématiquement aux agriculteurs dans les aménagements de la route   |
| 138 | Prévoir suffisamment de places de parking réservés aux PMR (actuellement, celles qui existent sont occupées en permanence par des riverains PMR ne laissant plus d'opportunités de stationnement aux PMR venant de l'extérieur). |
| 139 | Prévoir une zone de rencontre (espace partagé) pour tous les usagers et modes de déplacement, y compris pour les PMR (accès jusqu'aux commerces surtout si suppression de parking)   |
| 140 | Inciter les commerçants à prévoir des rampes d'accès pour les PMR dans leur magasin (concours, prix du fair-play PMR,...)  |
| 161 | Installer des bancs et des poubelles   |

- Idées propres au développement du centre de Floreffe :

|            |  |
|------------|--|
| <b>79</b>  | Réfléchir l'aménagement du centre de Floreffe pour maintenir et créer de l'activité commerciale (belles rues, arbres, trottoirs, parkings), favoriser un espace « semi-partagé » et aménagé pour les différents usagers de la route (voiture, vélo, piéton). |
| <b>180</b> | Aménager le centre de Floreffe en zone de rencontre  |

Ce projet a également été débattu en CLDR en date du 16/06/2014 après une présentation du bureau d'études « BUUR » (présentation en annexe) sur les premiers objectifs du réaménagement du centre de Floreffe.

### **2.3 PARTICIPATION À L'AGENDA 21 LOCAL**

Le projet participe à l'Agenda 21 local grâce à :

- La gestion raisonnée des eaux pluviales par la mise en œuvre de surfaces perméables.
- Le choix d'espèces mellifères permettant le développement des insectes pollinisateurs sur la commune, en accord avec la charte Maya pour laquelle la Commune est signataire.
- Concernant le volet social, le projet porte sur le développement de la cohésion au sein du village. En effet, la création d'un espace de qualité et convivial au sein de Floreffe permettra aux habitants de se retrouver et d'organiser des événements qui pourront avoir un rayonnement communal.

## **3 PARTICIPATION À LA STRATÉGIE COMMUNALE**

### **3.1 LIENS AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR**

Ce projet permet de répondre aux objectifs suivants du PCDR :

- Créer les conditions favorables au maintien et au développement d'activités économiques notamment en capitalisant sur les anciens sites d'activités économiques
- Promouvoir Floreffe et notamment son Abbaye comme pôle touristique majeur de la province de Namur
- Préserver le caractère semi-rural de la commune
- Inscrire le territoire et le citoyen dans les enjeux du développement rural durable
- Favoriser le dynamisme associatif, la cohésion sociale et l'épanouissement de chacun



### **3.2 LIENS AVEC D'AUTRES FICHES DU PCDR**

Ce projet est directement en lien avec les fiches :

- 1.1 « Revitaliser les cœurs de vie : place Roi Baudouin, rues Romedenne et des Déportés à Floreffe »
- 1.4 « Développer et renforcer le vivre-ensemble » ;
- 1.5 « Sensibiliser les habitants à la richesse du paysage floreffois » ;
- 1.9 « Mettre en valeur le patrimoine bâti, paysager et naturel » ;
- 1.10 « Créer une signalétique touristique » ;
- 1.13 « Mettre en valeur le site du Colombier et ses accès » ;
- 2.8 « Développer un réseau modes doux sécurisé et de qualité » ;
- 2.10 « Valoriser l'eau et les zones humides et assurer leur qualité » ;
- 2.12 « Améliorer et sécuriser l'accessibilité des écoles » ;
- 3.14 « Renforcer et développer des infrastructures d'accueil pour touristes » ;

### **3.3 ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNALES**

Ce projet s'articule avec :

- le Plan de Cohésion Sociale ;
- le Programme Stratégique Transversal ;
- le Plan Communal de Développement de la Nature ;
- le Plan Communal de Mobilité ;
- le Plan Communal d'Aménagement « Basse-Cour ».

## **4 LA MISE EN ŒUVRE**

### **4.1 CONDITIONS PRÉALABLES**

Sans objet

### **4.2 PROGRAMMATION**

#### **4.2.1 Etat du dossier**

Suite aux premiers résultats des consultations dans le cadre du PCDR, un marché public de services a été lancé par la Commune de Floreffe le 28 mai 2013 en vue de désigner un auteur de projet pour l'étude du réaménagement du centre de Floreffe.

A la suite de cet appel, l'association momentanée des bureaux BUUR/GREISCH/SANT EN CO a été désignée au mois de juin 2014 suite à une analyse approfondie des offres. Celle-ci a été effectuée avec les représentants de la FRW afin de faire le relais avec le PCDR.

L'étude est en cours, l'étape 1 : « Etat des lieux et analyse de la situation » vient de démarrer et devrait se terminer courant 2015.

L'étude des aménagements devrait débuter en 2015 pour permettre le début des travaux fin 2016.

#### 4.2.2 Programme de réalisation

Volet 1 : Etude globale

- Phase 1 : Etat des lieux et analyse de la situation
- Phase 2 : Définition des options d'aménagement
- Phase 3 : Elaboration du schéma directeur « Floreffe-centre »

Volet 2 : Réaménagement de la place et de la rue

#### 4.3 PARTIES PRENANTES POUR L'ÉTUDE

- |  |   |
|--|---|
| ➤ Commission Locale de Développement Rural | ➤ Ecole du Séminaire  |
| ➤ Commune de Floreffe                      | ➤ CCATM   |
| ➤ SPW – Patrimoine                         | ➤ Associations locales  |
| ➤ SPW-DGO2, voiries                        | ➤ Bureau d'études désigné pour la réalisation du projet (BUUR / GREISCH / SANT EN CO) |
| ➤ Commerçants                              | ➤ TEC   |
| ➤ Commerçants ambulants                    | ➤ Riverains   |
| ➤ Partenaires du PCDN                      |   |

## 5 EVALUATION

### 5.1 INDICATEURS DE RÉALISATION ET INDICATEURS DE RÉSULTATS

Il est possible d'identifier les indicateurs suivants :

- Indicateurs de réalisation
  - Phase(s) du projet réalisée(s) (cf. 0)
  - Respect du planning lié au volet 1 (2015)
- Indicateurs de résultats
  - Développement de l'Horeca sur l'espace public ;
  - Nombre de touristes venant se balader dans le centre de Floreffe (des enquêtes pourront être tenues dans les rues).

